

المملكة المغربية
وزارة الداخلية
ولاية جهة فاس مكناس
عمالة مكناس
باشوية ويسلان
جماعة ويسلان
مصلحة التصاميم والتعمير

رخصة السكن

رقم 166/2018 بتاريخ 29/05/2018

إن رئيس جماعة ويسلان :

- بناء على الطلب الذي تقدم به السيد (ة) شركة العمران مكناس بتاريخ 25/05/2018 الرامي للحصول على رخصة السكن للمبنى الذي شيد بمقتضى رخصة البناء رقم 245 بتاريخ 15/05/2017 و الحامل للبطاقة الوطنية رقم

- و بناء على مقتضيات المادة 55 من القانون رقم 12.90 المتعلق بالتعمير الصادر بتنفيذه الظهير الشريف رقم 1.92.31 بتاريخ 15 من ذي الحجة 1412 (17 يونيو 1992)

- وبناء على المرسوم 2.13.424 الصادر في رجب 1434 (24 ماي 2013) بالموافقة على ضابط البناء العام لشكل وشروط تسليم الرخص و الوثائق المقررة بموجب النصوص التشريعية الصادرة لتطبيقها.

وبناء على الشهادة المسلمة من طرف المهندس المعماري FATIMA ZAHRA SERGHINI المكلف بإدارة الأشغال بتاريخ 23/05/2018

وبناء على الشهادة المسلمة من طرف مكتب الدراسات ISMAILIA INGENIERIE 2I المكلف بالمشروع بتاريخ 24/05/2018

يقرر مايلي

يرخص للسيد (ة) شركة العمران مكناس باستغلال 17 شقة بالسفلي و 43 شقة بالطابق الاول و 43 شقة بالطابق الثاني و 43 شقة بالطابق الثالث و 43 شقة بالطابق الرابع موضوع رخصة البناء الواردة اعلاه ابتداء من تاريخه والذي مساحته 9774 متر مربع و الكائن بتجزئة رياض العمران شطر 3 عملية الصفاء شطر 3 ويسلان

في ويسلان بتاريخ 29/05/2018

عن الرئيس و يتقويض منه



الرئيس :
عبد السلام الخالدي
ABDEL SALAM KHALIDI



*Acte de
3 (Ait + Comen)*

Royaume du Maroc

Agence Nationale de la Conservation Foncière

Du Cadastre de la Cartographie

Direction du Cadastre

Service du cadastre

De Meknès El Menzeh

Règlement de Copropriété

PROPRIETE DITE : «Riad Al Omrane F39»

TF : 145737^{/05}



Mr EL HMIDI AHMED
INGENIEUR GEOMETRE TOPOGRAPHIE
Inscrit au Tableau de l'Ordre
Rue El Houche Ben Ali, P.O. B. 43me Etage
N° 18 W.M. Meknes Tel. 06.61 24 07 80

**REGLEMENT DE COPROPRIETE
CONCERNANT L'IMMEUBLE EN COPROPRIETE**

DENOMME : Riad Al Omrane F39 /

OBJET DU TITRE FONCIER N°145737/05 /

Située : Méknes Commune de Ouislane ASSAFAE TR III RIAD AL OMRANE

PREAMBULE

Société Al Omrane

Etant dans l'intention de vendre en détail par appartement, l'Immeuble dont il est propriétaire et qui fait l'objet du T.F N° 145737/05 de la propriété dite : « Riad Al Omrane F39 » /
d'une superficie de 3121m² et d'une construction à : RDCH + 4Etages + Terrasse. /

A établi conformément aux dispositions de la loi 18.00 relative au statut de la copropriété des immeubles bâtis, telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi 106-12, le présent règlement de copropriété qui vise, à régler les rapports de bon voisinage et à définir les droits et charges respectifs des copropriétaires, d'une part, et à pourvoir à la bonne administration et jouissance de l'ensemble de l'immeuble, d'autre part.

Le présent règlement s'impose aux différents copropriétaires, leurs ayants droit (héritiers), et leurs ayants cause : (cessionnaires, locataires ou occupants).

Dans chaque contrat de vente, dans les cessions sous toutes leurs formes, et dans chaque acte de location ou bail, il sera spécifié que le nouvel occupant ou propriétaire s'oblige à l'exécution pleine et entière des clauses, charges et conditions du présent règlement.

En plus du préambule, le présent règlement comporte :

- I - la description sommaire de l'immeuble et la division par partie et par niveau.
- II - le tableau de répartition des parties privées et des parties communes.
- III - les règles de copropriété découlant des dispositions de la loi 18.00 relative au statut de la copropriété des immeubles bâtis telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi 106-12.

M. EL AHMEDI AHMED
 INGENIEUR GEOMETRE TOPOGRAPHE
 INSCRIT au Tableau de l'Ordre
 des Elus du 1^{er} Arrondissement de Meknes
 le 19/07/86
 19 Avenue Hassan I^{er} BP 01 300786

I - DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'IMMEUBLE ET DE LA DIVISION PAR PARTIE :

L'immeuble est de limite comme suit :

Nord : Espace Vert du T.109452/05
Ouest : Rue de Lotissement de 20m du T.109452/05
Est : Rue de Lotissement de 15m du T.109452/05
Sud : Rue de Lotissement de 20m du T.109452/05

• **Description sommaire de l'immeuble**

Les constructions édifiées sur la propriété se composent de 10 immeuble à usage d'habitation comprennent par :

1°) RDC

2°) 4 Etages

3°) TERRASSE

• **Division par parties**

L'immeuble est divisé en « 256 » parties, dont « 227 » parties privées et « 29 » parties communes détaillées comme suit :

Feuille 1
Bloc A

Niveau 1 : Rez-de-chaussée:

Le Rez-de chaussée couvrant une surface totale de 248m² et située entre les côtes -1.00m et +1.00m à la côte 3.80m est divisé en 5 Parties privées et 2 Parties communes définies comme suit :

Partie privée n°1 : de 60m² de surface et de 3.90m de hauteur intérieure constitué d'un commerce

Partie privée n°2 : de 26m² de surface et de 4.00m de hauteur intérieure constitué d'un commerce

Partie privée n°3 : de 20m² de surface et de 4.00m de hauteur intérieure constitué d'un commerce

Partie privée n°4 : de 49m² de surface et de 3.00m de hauteur intérieure constitué d'un appartement A1

comprenant deux chambres, un salon, une cuisine et une S.D.B.

Partie privée n°5 : de 46m² de surface et de 3.00m de hauteur intérieure constitué d'un appartement A2

comprenant deux chambres, un salon, une cuisine et une S.D.B.

Partie Communes n°6 de 21m² de surface constitué d'un Cage d'escaliers.
Partie Communes n°7 : de 26m² de surface constitué des murs, piliers et gaines.

Niveau 2 : 1er Etage.

Le premier étage couvrant une surface totale de 296m² dont 21m² en surplomb et située entre la côte 4.00m à la côte 6.80m est divisé en 5 Parties privées et 3 Parties communes définies comme suit :

Partie privée n°10 : de 46m² de surface et de 2.80m de hauteur intérieure constitué d'un appartement

A3 comprenant deux chambres, un salon, une cuisine et une S.D.B.

Partie privée n°11 : de 46m² de surface et de 2.80m de hauteur intérieure constitué d'un appartement

A4 comprenant deux chambres, un salon, une cuisine et une S.D.B.

Partie privée n°12-12' : de 46m² de surface dont 6m² en surplomb et de 2.80m de hauteur intérieure

constitué d'un appartement A5 comprenant deux chambres, un salon, une cuisine

et une S.D.B.

MR EL HMIDI AHMED
INGENIEUR GEOMETRE TOPOGRAPHE
Inscrit au Tableau de l'Ordre
des Géomètres de l'Algérie
N° 18 A N. Matricule I.T.L. 03 70 07 86

Partie privative n°13-13^a: de 46m² de surface et surface dont 1m² en surplomb et de 2.80m de hauteur intérieure constitué d'un appartement A6 comprenant deux chambres, un salon, une cuisine et une S.D.B.

Partie privative n°14-14^a: de 45m² de surface dont 4m² en surplomb et de 2.80m de hauteur intérieure constitué d'un appartement A7 comprenant deux chambres, un salon, une cuisine et une S.D.B.

Partie Communes n°6: de 27m² de surface constitué d'un Cage D'escaliers

Partie Communes n°7-7^a: de 32m² de surface dont 10m² en surplomb constitué des murs, piliers et gaines.

Partie Communes n°16: de 8m² de surface constitué d'une cour inaccessible.

Niveau 3 : 2eme Etage

Le Deuxieme étage couvrant une surface totale de 288m² dont 21m² en surplomb et située entre la côte 7.00m à la côte 9.80m est divisé en 5 Parties privatives et 2 Parties communes définies comme suit:

Partie privative n°18 : de 46m² de surface et de 2.80m de hauteur intérieure constitué d'un appartement A8 comprenant deux chambres, un salon, une cuisine et une S.D.B.

Partie privative n°19 : de 46m² de surface et de 2.80m de hauteur intérieure constitué d'un appartement A9 comprenant deux chambres, un salon, une cuisine et une S.D.B.

Partie privative n°20-20^a : de 46m² de surface dont 6m² en surplomb et de 2.80m de hauteur intérieure constitué d'un appartement A10 comprenant deux chambres, un salon, une cuisine et une S.D.B.

Partie privative n°21-21^a : de 46m² de surface dont 1m² en surplomb et de 2.80m de hauteur intérieure constitué d'un appartement A11 comprenant deux chambres, un salon, une cuisine et une S.D.B.

Partie privative n°22-22^a : de 45m² de surface dont 4m² en surplomb et de 2.80m de hauteur intérieure constitué d'un appartement A12 comprenant deux chambres, un salon, une cuisine et une S.D.B.

Partie Communes n°6: de 27m² de surface constitué d'un Cage D'escaliers

Partie Communes n°7-7^a: de 32m² de surface dont 10m² en surplomb constitué des murs, piliers et gaines.

Niveau 4 : 3eme Etage

Le Troisième étage couvrant une surface totale de 288m² dont 21m² en surplomb et située entre la côte 10.00m à la côte 12.80m est divisé en 5 Parties privatives et 2 Parties communes définies comme suit :

Partie privative n°24 : de 46m² de surface et de 2.80m de hauteur intérieure constitué d'un appartement A13 comprenant deux chambres, un salon, une cuisine et une S.D.B.

Partie privative n°25: de 46m² de surface et de 2.80m de hauteur intérieure constitué d'un appartement A14 comprenant deux chambres, un salon, une cuisine et une S.D.B.

Partie privative n°26-26^a : de 46m² de surface dont 6m² en surplomb et de 2.80m de hauteur intérieure constitué d'un appartement A15 comprenant deux chambres, un salon, une cuisine et une S.D.B.

Partie privative n°27-27^a : de 46m² de surface dont 1m² en surplomb et de 2.80m de hauteur intérieure constitué d'un appartement A16 comprenant deux chambres, un salon, une cuisine et une S.D.B.

MR EL HMIDI AHMED
INGÉNIEUR GÉOMÈTRE TOPOGRAPHIE
Inscrit au Tableau de l'Ordre
Rue El Houche Bey
N° 18 - 3ème étage
T. 145737/05

Partie privative n°28-28^a: de 45m² de surface dont 4m² en surplomb et de 2.80m de hauteur intérieure constitué d'un appartement cuisine et une S.D.B.

Partie Communes n°6: de 27m² de surface constitué d'un Cage D'escaliers / Partie Communes n°7-7^a: de 32m² de surface dont 10m² en surplomb constitué des murs, piliers et gaines.

Niveau 5: 4ème Etage

Le Troisième étage couvrant une surface totale de 288m² dont 21m² en surplomb et située entre la côte 13.00m à la côte 15.80m est divisé en 5 Parties privatives et 2 Parties communes définies comme suit :

Partie privative n°29: de 46m² de surface et de 2.80m de hauteur intérieure constitué d'un appartement A18 comprenant deux chambres, un salon, une cuisine et une S.D.B.

Partie privative n°30: de 46m² de surface et de 2.80m de hauteur intérieure constitué d'un appartement A19 comprenant deux chambres, un salon, une cuisine et une S.D.B.

Partie privative n°31-31^a: de 46m² de surface dont 6m² en surplomb et de 2.80m de hauteur intérieure constitué d'un appartement A20 comprenant deux chambres, un salon, une cuisine et une S.D.B.

Partie privative n°32-32^a: de 46m² de surface dont 1m² en surplomb et de 2.80m de hauteur intérieure constitué d'un appartement A21 comprenant deux chambres, un salon, une cuisine et une S.D.B.

Partie privative n°33-33^a: de 45m² de surface dont 4m² en surplomb et de 2.80m de hauteur intérieure constitué d'un appartement A22 comprenant deux chambres, un salon, une cuisine et une S.D.B.

Partie Communes n°6: de 27m² de surface constitué d'un Cage D'escaliers / Partie Communes n°7-7^a: de 32m² de surface dont 10m² en surplomb constitué des murs, piliers et gaines.

Niveau 6: Terrasse

La Terrasse couvrant une surface totale de 288m² dont 21m² en surplomb et située à partir de la côte 16.00m est divisé en 3 Parties communes définies comme suit :

Partie Communes n°34-34^a: de 252m² de surface dont 11m² en surplomb constitué d'une Terrasse et à usage exclusif des P.P.N° du Bloc A

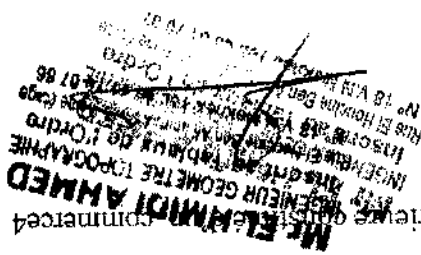
Partie Communes n°6: de 16m² de surface constitué d'un Cage D'escaliers / Partie Communes n°7-7^a: de 20m² de surface dont 10m² en surplomb constitué des murs, piliers et gaines.

Bloc B

Niveau 1: Rez-de-chaussée:

Le Rez-de-chaussée couvrant une surface totale de 203m² et située entre la côte +0.10m à la côte 2.90m est divisé en 5 Parties privatives et 2 Parties communes définies comme suit :

Partie privative n°35: de 21m² de surface et de 4.20m de hauteur intérieure



Partie Privative n°36 : de 26m² de surface et de 4.20m de hauteur intérieure constituée d'un commerce
 Partie Privative n°37 : de 26m² de surface et de 4.20m de hauteur intérieure constituée d'un commerce
 Partie Privative n°38 : de 21m² de surface et de 4.20m de hauteur intérieure constituée d'un commerce
 Partie Privative n°39 : de 70m² de surface et de 3.00m de hauteur intérieure constituée d'un appartement
 B1 comprenant Trois chambres, un salon, une cuisine, un W.C et une S.D.B.

Partie Communes n°40 : de 15m² de surface constituée d'un Cage d'escaliers+Débarras R.S.E.
 Partie Communes n°7 : de 24m² de surface constituée des murs, piliers et gaines.

Niveau 2 : 1er Etage.

Le premier étage couvrant une surface totale de 236m² dont 1m² en surplomb et située entre la côte 3.10m à la côte 5.90m est divisé en 4 Parties Privatives et 2 Parties communes définies comme suit :

Partie Privative n°41 : de 47m² de surface et de 2.80m de hauteur intérieure constituée d'un appartement
 B2 comprenant deux chambres, un salon, une cuisine et une S.D.B.

Partie Privative n°42 : de 46m² de surface et de 2.80m de hauteur intérieure constituée d'un appartement
 B3 comprenant deux chambres, un salon, une cuisine et une S.D.B.

Partie Privative n°43 : de 47m² de surface et de 2.80m de hauteur intérieure constituée d'un appartement
 B4 comprenant deux chambres, un salon, une cuisine et une S.D.B.

Partie Privative n°44 : de 47m² de surface et de 2.80m de hauteur intérieure constituée d'un appartement
 B5 comprenant deux chambres, un salon, une cuisine et une S.D.B.

Partie Communes n°40 : de 26m² de surface constituée d'un Cage d'escaliers.
 Partie Communes n°7 : de 23m² de surface dont 1m² en surplomb constitué des murs, piliers et gaines.

Niveau 3 : 2eme Etage

Le Deuxieme étage couvrant une surface totale de 236m² dont 1m² en surplomb et située entre la côte 6.10m à la côte 8.90m est divisé en 4 Parties Privatives et 2 Parties communes définies comme suit :

Partie Privative n°45 : de 47m² de surface et de 2.80m de hauteur intérieure constituée d'un appartement
 B6 comprenant deux chambres, un salon, une cuisine et une S.D.B.

Partie Privative n°46 : de 46m² de surface et de 2.80m de hauteur intérieure constituée d'un appartement
 B7 comprenant deux chambres, un salon, une cuisine et une S.D.B.

Partie Privative n°47 : de 47m² de surface et de 2.80m de hauteur intérieure constituée d'un appartement
 B8 comprenant deux chambres, un salon, une cuisine et une S.D.B.

Partie Privative n°48 : de 47m² de surface et de 2.80m de hauteur intérieure constituée d'un appartement
 B9 comprenant deux chambres, un salon, une cuisine et une S.D.B.

Partie Communes n°40 : de 26m² de surface constituée d'un Cage d'escaliers.
 Partie Communes n°7 : de 23m² de surface dont 1m² en surplomb constitué des murs, piliers et gaines.

Niveau 4 : 3eme Etage

Le Troisième étage couvrant une surface totale de 236m² dont 1m² en surplomb et située entre la côte 9.10m à la côte 11.90m est divisé en 4 Parties Privatives et 2 Parties communes définies comme suit :

Partie Privative n°49 : de 47m² de surface et de 2.80m de hauteur intérieure constituée d'un appartement
 B10 comprenant deux chambres, un salon, une cuisine et une S.D.B.

MR EL MHIDI AHMED
 INGENIEUR GEOMETRE TOPOGRAPHE
 INSCRIT AU TABELAU DE L'ORDRE
 Rue El-Houmeida n°111 - 1er étage
 ALGER - ALGERIE TEL: 01 70 97 86

Partie privative n°50 : de 46m² de surface et de 2,80m de hauteur intérieure constitué d'un appartement comprenant deux chambres, un salon, une cuisine et une S.D.B.

Partie privative n°51 : de 47m² de surface et de 2,80m de hauteur intérieure constitué d'un appartement comprenant deux chambres, un salon, une cuisine et une S.D.B.

Partie privative n°52 : de 47m² de surface et de 2,80m de hauteur intérieure constitué d'un appartement comprenant deux chambres, un salon, une cuisine et une S.D.B.

Partie Communes n°40 : de 26m² de surface constitué d'un Cage D'escaliers

Partie Communes n°77 : de 23m² de surface dont 1m² en surplomb constitué des murs, piliers et gaines.

Niveau 5 : 4ème Etage

Le Troisième étage couvrant une surface totale de 236m² dont 1m² en surplomb et située entre la côte 12,10m à la côte 14,90m est divisé en 4 Parties privatives et 2 Parties communes définies comme suit :

Partie privative n°53 : de 47m² de surface et de 2,80m de hauteur intérieure constitué d'un appartement comprenant deux chambres, un salon, une cuisine et une S.D.B.

Partie privative n°54 : de 46m² de surface et de 2,80m de hauteur intérieure constitué d'un appartement comprenant deux chambres, un salon, une cuisine et une S.D.B.

Partie privative n°55 : de 47m² de surface et de 2,80m de hauteur intérieure constitué d'un appartement comprenant deux chambres, un salon, une cuisine et une S.D.B.

Partie privative n°56 : de 47m² de surface et de 2,80m de hauteur intérieure constitué d'un appartement comprenant deux chambres, un salon, une cuisine et une S.D.B.

B17 comprenant deux chambres, un salon, une cuisine et une S.D.B.

Partie Communes n°40 : de 26m² de surface constitué d'un Cage D'escaliers

Partie Communes n°77 : de 23m² de surface dont 1m² en surplomb constitué des murs, piliers et gaines.

Niveau 6 : Terrasse

La Terrasse couvrant une surface totale de 236m² dont 1m² en surplomb et située à partir de la côte 15,10m est divisé en 3 Parties communes définies comme suit :

Partie Communes n°57 : de 202m² de surface constitué d'une Terrasse et à usage exclusif des P.P.N° du Bloc B

Partie Communes n°40 : de 15m² de surface constitué d'un Cage D'escaliers

Partie Communes n°77 : de 19m² de surface dont 1m² en surplomb constitué des murs, piliers et gaines.

Bloc C

Niveau 1 : Rez-de-chaussée :

Le Rez-de chaussée couvrant une surface totale de 227m² et située entre les côtes -0,05m et +0,10m à la côte 2,90m est divisé en 6 Parties privatives et 2 Parties communes définies comme suit :

Partie privative n°58 : de 21m² de surface et de 4,60m de hauteur intérieure constitué d'un commerces

Partie privative n°59 : de 27m² de surface et de 4,60m de hauteur intérieure constitué d'un commerces

Partie privative n°60 : de 27m² de surface et de 4,80m de hauteur intérieure constitué d'un commerces

MR EL AHMIDI AHMED
 INGÉNIEUR GÉOMÈTRE TOPOGRAPHE
 Inscrit au Tableau de l'Ordre
 Rue El Moudjahidines, 2304 - Sétif
 N° 11 174 000000 18 07 33

- Partie Privative n°61: de 21m² de surface et de 4,80m de hauteur intérieure constitué d'un commerce 11
- Partie Privative n°62: de 47m² de surface et de 3,00m de hauteur intérieure constitué d'un appartement
- C1 comprenant deux chambres, un salon, une cuisine et une S.D.B.
- Partie Privative n°63: de 47m² de surface et de 3,00m de hauteur intérieure constitué d'un appartement
- C2 comprenant deux chambres, un salon, une cuisine et une S.D.B.
- Partie Communes n°64: de 15m² de surface constitué d'un Cage d'escaliers+Débarras R.S.E.
- Partie Communes n°7: de 22m² de surface constitué des murs, piliers et gaines.

Niveau 2 : 1er Etage.

Le premier étage couvrant une surface totale de 236m² dont 2m² en surplomb et située entre la côte 3,10m à la côte 5,90m est divisé en 4 Parties Privatives et 2 Parties communes définies comme suit :

- Partie Privative n°65 : de 46m² de surface et de 2,80m de hauteur intérieure constitué d'un appartement
- C3 comprenant deux chambres, un salon, une cuisine et une S.D.B.
- Partie Privative n°66 : de 46m² de surface et de 2,80m de hauteur intérieure constitué d'un appartement
- C4 comprenant deux chambres, un salon, une cuisine et une S.D.B.
- Partie Privative n°67 : de 47m² de surface et de 2,80m de hauteur intérieure constitué d'un appartement
- C5 comprenant deux chambres, un salon, une cuisine et une S.D.B.
- Partie Privative n°68 : de 47m² de surface et de 2,80m de hauteur intérieure constitué d'un appartement
- C6 comprenant deux chambres, un salon, une cuisine et une S.D.B.
- Partie Communes n°64: de 26m² de surface constitué d'un Cage D'escaliers
- Partie Communes n°7-7^a: de 24m² de surface dont 2m² en surplomb constitué des murs, piliers et gaines.

Niveau 3 : 2ème Etage

Le Deuxième étage couvrant une surface totale de 236m² dont 2m² en surplomb et située entre la côte 6,10m à la côte 8,90m est divisé en 4 Parties Privatives et 2 Parties communes définies comme suit :

- Partie Privative n°69: de 46m² de surface et de 2,80m de hauteur intérieure constitué d'un appartement C7
- comprenant deux chambres, un salon, une cuisine et une S.D.B.
- Partie Privative n°70 : de 46m² de surface et de 2,80m de hauteur intérieure constitué d'un appartement
- C8 comprenant deux chambres, un salon, une cuisine et une S.D.B.
- Partie Privative n°71 : de 47m² de surface et de 2,80m de hauteur intérieure constitué d'un appartement
- C9 comprenant deux chambres, un salon, une cuisine et une S.D.B.
- Partie Privative n°72 : de 47m² de surface et de 2,80m de hauteur intérieure constitué d'un appartement
- C10 comprenant deux chambres, un salon, une cuisine et une S.D.B.
- Partie Communes n°64: de 26m² de surface constitué d'un Cage D'escaliers
- Partie Communes n°7-7^a: de 24m² de surface dont 2m² en surplomb constitué des murs, piliers et gaines.

Niveau 4 : 3ème Etage

Le Troisième étage couvrant une surface totale de 236m² dont 2m² en surplomb et située entre la côte 9,10m à la côte 11,90m est divisé en 4 Parties Privatives et 2 Parties communes définies comme suit :

Partie Privative n°73 : de 46m² de surface et de 2,80m de hauteur intérieure constitué d'un appartement

C11 comprenant deux chambres, un salon, une cuisine et une S.D.B.

N° 18
 Inscrit au Tableau de l'Ordre
 INGÉNIEUR GEOMETRE TOPOGRAPHIE
MR EL HMIDI AHMED

- Partie privée n°82: de 21m² de surface et de 5.00m de hauteur intérieure constitué d'un commerce 12
- Partie privée n°83: de 25m² de surface et de 5.00m de hauteur intérieure constitué d'un commerce 13
- Partie privée n°84: de 94m² de surface et de 5.20m de hauteur intérieure constitué d'un commerce 14
- Partie privée n°85: de 24m² de surface et de 5.20m de hauteur intérieure constitué d'un commerce 15
- Partie privée n°86: de 24m² de surface et de 5.20m de hauteur intérieure constitué d'un commerce 16

Le Rez-de chaussée couvrant une surface totale de 275m² et située entre les côtes -2.20m et +0.00m à la côte 2.90m est divisé en 6 Parties privatives et 2 Parties communes définies comme suit :

Niveau 1 : Rez-de-chaussée:

Bloc D

- Partie Communes n°81 : de 201m² de surface constitué d'une Terrasse et à usage exclusif des P.P.N° du Bloc C
- Partie Communes n°64: de 15m² de surface constitué d'un Cage D'escaliers
- Partie Communes n°7-7^a: de 20m² de surface dont 2m² en surplomb constitué des murs, piliers et gaines.

La Terrasse couvrant une surface totale de 236m² dont 2m² en surplomb et située à partir de la côte 15.10m est divisé en 3 Parties communes définies comme suit :

Niveau 6 : Terrasse

- Partie Communes n°64: de 26m² de surface constitué d'un Cage D'escaliers
- Partie Communes n°7-7^a: de 24m² de surface dont 2m² en surplomb constitué des murs, piliers
- Partie privée n°80 : de 47m² de surface et de 2.80m de hauteur intérieure constitué d'un appartement C18 comprenant deux chambres, un salon, une cuisine et une S.D.B.
- Partie privée n°79 : de 47m² de surface et de 2.80m de hauteur intérieure constitué d'un appartement C17 comprenant deux chambres, un salon, une cuisine et une S.D.B.
- Partie privée n°78 : de 46m² de surface et de 2.80m de hauteur intérieure constitué d'un appartement C16 comprenant deux chambres, un salon, une cuisine et une S.D.B.
- Partie privée n°77 : de 46m² de surface et de 2.80m de hauteur intérieure constitué d'un appartement C15 comprenant deux chambres, un salon, une cuisine et une S.D.B.

Le Troisième étage couvrant une surface totale de 236m² dont 2m² en surplomb et située entre la côte 12.10m à la côte 14.90m est divisé en 5 Parties privatives et 2 Parties communes définies comme suit :

Niveau 5 : 4ème Etage

- Partie Communes n°64: de 26m² de surface constitué d'un Cage D'escaliers
- Partie Communes n°7-7^a: de 24m² de surface dont 2m² en surplomb constitué des murs, piliers et gaines.
- Partie privée n°74 : de 46m² de surface et de 2.80m de hauteur intérieure constitué d'un appartement C12 comprenant deux chambres, un salon, une cuisine et une S.D.B.
- Partie privée n°75 : de 47m² de surface et de 2.80m de hauteur intérieure constitué d'un appartement C13 comprenant deux chambres, un salon, une cuisine et une S.D.B.
- Partie privée n°76 : de 47m² de surface et de 2.80m de hauteur intérieure constitué d'un appartement C14 comprenant deux chambres, un salon, une cuisine et une S.D.B.

Le premier étage couvrant une surface totale de $302m^2$ dont $5m^2$ en surplomb et située entre la côte 3,10m à la côte 5,90m est divisé en 5 Parties privées et 2 Parties communes définies comme suit :

Niveau 2: 1er Etage.

Partie privée n°87: de $47m^2$ de surface et de 3,00m de hauteur intérieure constitué d'un appartement D1 comprenant deux chambres, un salon, une cuisine et une S.D.B.
Partie Communes n°88: de $16m^2$ de surface constitué d'un Cage d'escaliers + Débarras R.S.E.
Partie Communes n°7: de $24m^2$ de surface constitué des murs, piliers et gaines.

Le deuxième étage couvrant une surface totale de $302m^2$ dont $5m^2$ en surplomb et située entre la côte 6,10m à la côte 8,90m est divisé en 5 Parties privées et 2 Parties communes définies comme suit :

Partie privée n°89: de $46m^2$ de surface et de 2,80m de hauteur intérieure constitué d'un appartement D2 comprenant deux chambres, un salon, une cuisine et une S.D.B.
Partie privée n°90: de $47m^2$ de surface et de 2,80m de hauteur intérieure constitué d'un appartement D3 comprenant deux chambres, un salon, une cuisine et une S.D.B.
Partie privée n°91: de $45m^2$ de surface et de 2,80m de hauteur intérieure constitué d'un appartement D4 comprenant deux chambres, un salon, une cuisine et une S.D.B.
Partie privée n°92-92': de $47m^2$ de surface dont $1m^2$ en surplomb et de 2,80m de hauteur intérieure constitué d'un appartement D5 comprenant deux chambres, un salon, une cuisine et une S.D.B.
Partie privée n°93: de $48m^2$ de surface et de 2,80m de hauteur intérieure constitué d'un appartement D6 comprenant deux chambres, un salon, une cuisine et une S.D.B.
Partie Communes n°88: de $36m^2$ de surface constitué d'un Cage d'escaliers.
Partie Communes n°7-7': de $33m^2$ de surface dont $4m^2$ en surplomb constitué des murs, piliers et gaines.

Niveau 3: 2ème Etage

Le troisième étage couvrant une surface totale de $302m^2$ dont $5m^2$ en surplomb et située entre la côte 9,10m à la côte 11,90m est divisé en 5 Parties privées et 2 Parties communes définies comme suit :

Partie privée n°94: de $46m^2$ de surface et de 2,80m de hauteur intérieure constitué d'un appartement D7 comprenant deux chambres, un salon, une cuisine et une S.D.B.
Partie privée n°95: de $47m^2$ de surface et de 2,80m de hauteur intérieure constitué d'un appartement D8 comprenant deux chambres, un salon, une cuisine et une S.D.B.
Partie privée n°96: de $45m^2$ de surface et de 2,80m de hauteur intérieure constitué d'un appartement D9 comprenant deux chambres, un salon, une cuisine et une S.D.B.
Partie privée n°97-97': de $47m^2$ de surface dont $1m^2$ en surplomb et de 2,80m de hauteur intérieure constitué d'un appartement D10 comprenant deux chambres, un salon, une cuisine et une S.D.B.
Partie privée n°98: de $48m^2$ de surface et de 2,80m de hauteur intérieure constitué d'un appartement D11 comprenant deux chambres, un salon, une cuisine et une S.D.B.
Partie Communes n°88: de $36m^2$ de surface constitué d'un Cage d'escaliers.
Partie Communes n°7-7': de $33m^2$ de surface dont $4m^2$ en surplomb constitué des murs, piliers et gaines.

Niveau 4: 3ème Etage

Le troisième étage couvrant une surface totale de $302m^2$ dont $5m^2$ en surplomb et située entre la

Partie privée n°99 : de 46m² de surface et de 2.80m de hauteur intérieure constitué d'un appartement D12 comprenant deux chambres, un salon, une cuisine et une S.D.B.

Partie privée n°100 : de 47m² de surface et de 2.80m de hauteur intérieure constitué d'un appartement D13 comprenant deux chambres, un salon, une cuisine et une S.D.B.

Partie privée n°101 : de 45m² de surface et de 2.80m de hauteur intérieure constitué d'un appartement D14 comprenant deux chambres, un salon, une cuisine et une S.D.B.

Partie privée n°102-102A : de 47m² de surface dont 1m² en surplomb et de 2.80m de hauteur intérieure constitué d'un appartement D15 comprenant deux chambres, un salon, une cuisine et une S.D.B.

Partie privée n°103 : de 48m² de surface et de 2.80m de hauteur intérieure constitué d'un appartement D16 comprenant deux chambres, un salon, une cuisine et une S.D.B.

Partie Communes n°88 : de 36m² de surface constitué d'un Cage D'escaliers

Partie Communes n°7-7A : de 33m² de surface dont 4m² en surplomb constitué des murs, piliers et gaines.

Niveau 5 : 4ème Etage

Le Troisième étage couvrant une surface totale de 302m² dont 5m² en surplomb et située entre la côte 12.10m à la côte 14.90m est divisé en 5 Parties privées et 2 Parties communes définies comme suit :

Partie privée n°104 : de 46m² de surface et de 2.80m de hauteur intérieure constitué d'un appartement D17 comprenant deux chambres, un salon, une cuisine et une S.D.B.

Partie privée n°105 : de 47m² de surface et de 2.80m de hauteur intérieure constitué d'un appartement D18 comprenant deux chambres, un salon, une cuisine et une S.D.B.

Partie privée n°106 : de 45m² de surface et de 2.80m de hauteur intérieure constitué d'un appartement D19 comprenant deux chambres, un salon, une cuisine et une S.D.B.

Partie privée n°107-107A : de 47m² de surface dont 1m² en surplomb et de 2.80m de hauteur intérieure constitué d'un appartement D20 comprenant deux chambres, un salon, une cuisine et une S.D.B.

Partie privée n°108 : de 48m² de surface et de 2.80m de hauteur intérieure constitué d'un appartement D21 comprenant deux chambres, un salon, une cuisine et une S.D.B.

Partie Communes n°88 : de 36m² de surface constitué d'un Cage D'escaliers

Partie Communes n°7-7A : de 33m² de surface dont 4m² en surplomb constitué des murs, piliers et gaines.

Niveau 6 : Terrasse

La Terrasse couvrant une surface totale de 302m² dont 5m² en surplomb et située à partir de la côte 15.10m est divisé en 3 Parties communes définies comme suit :

Partie Communes n°109-109A : de 260m² de surface dont 1m² en surplomb constitué d'une Terrasse et à usage exclusif des P.P. N° du Bloc D

Partie Communes n°88 : de 15m² de surface constitué d'un Cage D'escaliers

Partie Communes n°7-7A : de 27m² de surface dont 4m² en surplomb constitué des murs, piliers et gaines.

M. EL HMIDI AHMED
INGENIEUR GEOMETRE TOPOGRAPHE
Inscrit au Tableau de l'Ordre
Rue El Houria B.P. 1111 Alger Algérie
N° 18 AN MEMBERS TEL NO 65 70 87 86

Étage F

Niveau 1 : Rez-de-chaussée :

Le Rez-de-chaussée couvrant une surface totale de 228m² et située entre la côte +0,00m à la côte 2,90m est divisé en 6 Parties privées et 2 Parties communes définies comme suit :

- Partie privée n°110 : de 21m² de surface et de 5,30m de hauteur intérieure constitué d'un commerce 17
- Partie privée n°111 : de 28m² de surface et de 5,30m de hauteur intérieure constitué d'un commerce 18
- Partie privée n°112 : de 27m² de surface et de 5,30m de hauteur intérieure constitué d'un commerce 19
- Partie privée n°113 : de 23m² de surface et de 5,30m de hauteur intérieure constitué d'un commerce 20
- Partie privée n°114 : de 46m² de surface et de 2,90m de hauteur intérieure constitué d'un appartement
- E1 comprenant deux chambres, un salon, une cuisine, et une S.D.B.
- Partie privée n°115 : de 43m² de surface et de 2,90m de hauteur intérieure constitué d'un appartement
- E2 comprenant deux chambres, un salon, une cuisine et une S.D.B.

Partie Communes n°116 : de 16m² de surface constitué d'un Cage d'escaliers+Débaras R.S.E. / Partie Communes n°7 : de 24m² de surface constitué des murs, piliers et gaines.

Niveau 2 : 1er. Etage.

Le premier étage couvrant une surface totale de 247m² dont 5m² en surplomb et située entre la côte 3,10m à la côte 5,90m est divisé en 4 Parties privées et 2 Parties communes définies comme suit :

- Partie privée n°117 : de 50m² de surface et de 2,80m de hauteur intérieure constitué d'un appartement
- E3 comprenant deux chambres, un salon, une cuisine et une S.D.B.
- Partie privée n°118 : de 47m² de surface et de 2,80m de hauteur intérieure constitué d'un appartement
- E4 comprenant deux chambres, un salon, une cuisine et une S.D.B.
- Partie privée n°119 : de 48m² de surface et de 2,80m de hauteur intérieure constitué d'un appartement
- E5 comprenant deux chambres, un salon, une cuisine et une S.D.B.
- Partie privée n°120 : de 49m² de surface et de 2,80m de hauteur intérieure constitué d'un appartement
- E6 comprenant deux chambres, un salon, une cuisine et une S.D.B.

Partie Communes n°116 : de 26m² de surface constitué d'un Cage d'escaliers. / Partie Communes n°7 : de 27m² de surface dont 5m² en surplomb constitué des murs, piliers et gaines.

Niveau 3 : 2ème. Etage

Le Deuxième étage couvrant une surface totale de 247m² dont 5m² en surplomb et située entre la côte 6,10m à la côte 8,90m est divisé en 4 Parties privées et 2 Parties communes définies comme suit :

- Partie privée n°121 : de 50m² de surface et de 2,80m de hauteur intérieure constitué d'un appartement
- E7 comprenant deux chambres, un salon, une cuisine et une S.D.B.
- Partie privée n°122 : de 47m² de surface et de 2,80m de hauteur intérieure constitué d'un appartement
- E8 comprenant deux chambres, un salon, une cuisine et une S.D.B.
- Partie privée n°123 : de 48m² de surface et de 2,80m de hauteur intérieure constitué d'un appartement
- E9 comprenant deux chambres, un salon, une cuisine et une S.D.B.
- Partie privée n°124 : de 49m² de surface et de 2,80m de hauteur intérieure constitué d'un appartement
- E10 comprenant deux chambres, un salon, une cuisine et une S.D.B.

Partie Communes n°116 : de 26m² de surface constitué d'un Cage d'escaliers. / Partie Communes n°7 : de 27m² de surface dont 5m² en surplomb constitué des murs, piliers et gaines.

MR ET HMIDI AHMED
INGÉNIEUR EN CHARGE DE LA TOPOGRAPHIE
BUREAU D'ÉTUDES ET DE TRAVAUX
RUE EL HAYAT N° 23, MARIAGE
BOULEVARD EL HAYAT N° 10 ET 11

M. EL HADJI AHMED
 INGENIEUR GEOMETRE TOPOGRAPHE
 BUREAU D'ORDRE
 5, rue de la République
 ALGER
 Tél. 41 70 07 85

Le Rez-de-chaussée couvrant une surface totale de 229m² et située entre la côte +0,00m à la côte 2,90m est divisé en 6 Parties privatives et 2 Parties communes définies comme suit :

Niveau 1 : Rez-de-chaussée :

Bloc F

Partie Communes n°116 : de 16m² de surface constitué d'un Cage D'escaliers
 Partie Communes n°117 : de 20m² de surface dont 5m² en surplomb constitué des murs, piliers et gaines,
 du Bloc E
 Partie Communes n°133 : de 211m² de surface constitué d'une Terrasse et à usage exclusif des P.P.N°

La Terrasse couvrant une surface totale de 247m² dont 5m² en surplomb et située à partir de la côte 15,10m est divisé en 3 Parties communes définies comme suit :

Niveau 6 : Terrasse

Partie Communes n°116 : de 26m² de surface constitué d'un Cage D'escaliers,
 Partie Communes n°117 : de 27m² de surface dont 5m² en surplomb constitué des murs, piliers et gaines,
 Partie Privative n°129 : de 50m² de surface et de 2,80m de hauteur intérieure constitué d'un appartement E15 comprenant deux chambres, un salon, une cuisine et une S.D.B.
 Partie Privative n°130 : de 47m² de surface et de 2,80m de hauteur intérieure constitué d'un appartement E16 comprenant deux chambres, un salon, une cuisine et une S.D.B.
 Partie Privative n°131 : de 48m² de surface et de 2,80m de hauteur intérieure constitué d'un appartement E17 comprenant deux chambres, un salon, une cuisine et une S.D.B.
 Partie Privative n°132 : de 49m² de surface et de 2,80m de hauteur intérieure constitué d'un appartement E18 comprenant deux chambres, un salon, une cuisine et une S.D.B.

Le Troisième étage couvrant une surface totale de 247m² dont 5m² en surplomb et située entre la côte 12,10m à la côte 14,90m est divisé en 5 Parties privatives et 2 Parties communes définies comme suit :

Niveau 5 : 4ème Etage

Partie Communes n°116 : de 26m² de surface constitué d'un Cage D'escaliers,
 Partie Communes n°117 : de 27m² de surface dont 5m² en surplomb constitué des murs, piliers et gaines,
 Partie Privative n°125 : de 50m² de surface et de 2,80m de hauteur intérieure constitué d'un appartement E11 comprenant deux chambres, un salon, une cuisine et une S.D.B.
 Partie Privative n°126 : de 47m² de surface et de 2,80m de hauteur intérieure constitué d'un appartement E12 comprenant deux chambres, un salon, une cuisine et une S.D.B.
 Partie Privative n°127 : de 48m² de surface et de 2,80m de hauteur intérieure constitué d'un appartement E13 comprenant deux chambres, un salon, une cuisine et une S.D.B.
 Partie Privative n°128 : de 49m² de surface et de 2,80m de hauteur intérieure constitué d'un appartement E14 comprenant deux chambres, un salon, une cuisine et une S.D.B.

Le Troisième étage couvrant une surface totale de 247m² dont 5m² en surplomb et située entre la côte 9,10m à la côte 11,90m est divisé en 4 Parties privatives et 2 Parties communes définies comme suit :

Niveau 4 : 3ème Etage

MR EL FIMDI AHMED
INGÉNIEUR GÉNÉRAL TOPOGRAPHE
inscrit au Tableau de l'Ordre
N° 13078 - 2007
Rue El Mokine Ben El Mouk
N° 18 - 19 - 20 - 21 - 22 - 23 - 24 - 25 - 26 - 27 - 28 - 29 - 30 - 31 - 32 - 33 - 34 - 35 - 36 - 37 - 38 - 39 - 40 - 41 - 42 - 43 - 44 - 45 - 46 - 47 - 48 - 49 - 50 - 51 - 52 - 53 - 54 - 55 - 56 - 57 - 58 - 59 - 60 - 61 - 62 - 63 - 64 - 65 - 66 - 67 - 68 - 69 - 70 - 71 - 72 - 73 - 74 - 75 - 76 - 77 - 78 - 79 - 80 - 81 - 82 - 83 - 84 - 85 - 86 - 87 - 88 - 89 - 90 - 91 - 92 - 93 - 94 - 95 - 96 - 97 - 98 - 99 - 100

Le Troisième étage couvrant une surface totale de 245m² dont 5m² en surplomb et située entre la côte 9.10m à la côte 11.90m est divisé en 4 Parties privées et 2 Parties communes définies comme suit :

Niveau 4 : 3ème Etage

Partie Communes n°141, de 27m² de surface constitué d'un Cage D'escaliers, gaines, Partie Communes n°7-7' : de 25m² de surface dont 5m² en surplomb constitué des murs, piliers et

- F10 comprenant deux chambres, un salon, une cuisine et une S.D.B. Appartement
- Partie privée n°149 : de 47m² de surface et de 2.80m de hauteur intérieure constitué d'un appartement
- F9 comprenant deux chambres, un salon, une cuisine et une S.D.B. Appartement
- Partie privée n°148 : de 48m² de surface et de 2.80m de hauteur intérieure constitué d'un appartement
- F8 comprenant deux chambres, un salon, une cuisine et une S.D.B. Appartement
- Partie privée n°147 : de 49m² de surface et de 2.80m de hauteur intérieure constitué d'un appartement
- F7 comprenant deux chambres, un salon, une cuisine et une S.D.B. Appartement
- Partie privée n°146 : de 49m² de surface et de 2.80m de hauteur intérieure constitué d'un appartement

Le Deuxième étage couvrant une surface totale de 245m² dont 5m² en surplomb et située entre la côte 6.10m à la côte 8.90m est divisé en 4 Parties privées et 2 Parties communes définies comme suit :

Niveau 3 : 2ème Etage

Partie Communes n°141, de 27m² de surface constitué d'un Cage D'escaliers, gaines, Partie Communes n°7-7' : de 25m² de surface dont 5m² en surplomb constitué des murs, piliers et

- F6 comprenant deux chambres, un salon, une cuisine et une S.D.B. Appartement
- Partie privée n°145 : de 47m² de surface et de 2.80m de hauteur intérieure constitué d'un appartement
- F5 comprenant deux chambres, un salon, une cuisine et une S.D.B. Appartement
- Partie privée n°144 : de 48m² de surface et de 2.80m de hauteur intérieure constitué d'un appartement
- F4 comprenant deux chambres, un salon, une cuisine et une S.D.B. Appartement
- Partie privée n°143 : de 49m² de surface et de 2.80m de hauteur intérieure constitué d'un appartement
- F3 comprenant deux chambres, un salon, une cuisine et une S.D.B. Appartement
- Partie privée n°142 : de 49m² de surface et de 2.80m de hauteur intérieure constitué d'un appartement

Le premier étage couvrant une surface totale de 245m² dont 5m² en surplomb et située entre la côte 3.10m à la côte 5.90m est divisé en 4 Parties privées et 2 Parties communes définies comme suit :

Niveau 2 : 1er Etage

Partie Communes n°141, de 16m² de surface constitué d'un Cage d'escaliers+Débarras R.S.E, Partie Communes n°7, de 22m² de surface constitué des murs, piliers et gaines.

- F2 comprenant deux chambres, un salon, une cuisine et une S.D.B. Appartement
- Partie privée n°140 : de 48m² de surface et de 2.90m de hauteur intérieure constitué d'un appartement
- F1 comprenant deux chambres, un salon, une cuisine, et une S.D.B. Appartement
- Partie privée n°139 : de 48m² de surface et de 2.90m de hauteur intérieure constitué d'un appartement
- Partie privée n°138 : de 21m² de surface et de 5.30m de hauteur intérieure constitué d'un commerce 24
- Partie privée n°137 : de 26m² de surface et de 5.30m de hauteur intérieure constitué d'un commerce 23
- Partie privée n°136 : de 26m² de surface et de 5.30m de hauteur intérieure constitué d'un commerce 22
- Partie privée n°135 : de 22m² de surface et de 5.30m de hauteur intérieure constitué d'un commerce 21

- Partie privée n°150: de 49m² de surface et de 2.80m de hauteur intérieure constitué d'un appartement comprenant deux chambres, un salon, une cuisine et une S.D.B.
- Partie privée n°151: de 49m² de surface et de 2.80m de hauteur intérieure constitué d'un appartement comprenant deux chambres, un salon, une cuisine et une S.D.B.
- Partie privée n°152: de 48m² de surface et de 2.80m de hauteur intérieure constitué d'un appartement comprenant deux chambres, un salon, une cuisine et une S.D.B.
- Partie privée n°153: de 47m² de surface et de 2.80m de hauteur intérieure constitué d'un appartement comprenant deux chambres, un salon, une cuisine et une S.D.B.
- F 14 comprenant deux chambres, un salon, une cuisine et une S.D.B.

Partie Communes n°141: de 27m² de surface constitué d'un Cage D'escaliers.
 Partie Communes n°7-7^a: de 25m² de surface dont 5m² en surplomb constitué des murs, piliers et gaines.

Niveau 5 : 4ème Etage

Le Troisième étage couvrant une surface totale de 245m² dont 5m² en surplomb et située entre la côte 12.10m à la côte 14.90m est divisé en 5 Parties privées et 2 Parties communes définies comme suit :

- Partie privée n°154: de 49m² de surface et de 2.80m de hauteur intérieure constitué d'un appartement comprenant deux chambres, un salon, une cuisine et une S.D.B.
- Partie privée n°155: de 49m² de surface et de 2.80m de hauteur intérieure constitué d'un appartement comprenant deux chambres, un salon, une cuisine et une S.D.B.
- Partie privée n°156: de 48m² de surface et de 2.80m de hauteur intérieure constitué d'un appartement comprenant deux chambres, un salon, une cuisine et une S.D.B.
- Partie privée n°157: de 47m² de surface et de 2.80m de hauteur intérieure constitué d'un appartement comprenant deux chambres, un salon, une cuisine et une S.D.B.
- F 18 comprenant deux chambres, un salon, une cuisine et une S.D.B.

Partie Communes n°141: de 27m² de surface constitué d'un Cage D'escaliers.
 Partie Communes n°7-7^a: de 25m² de surface dont 5m² en surplomb constitué des murs, piliers et gaines.

Niveau 6 : Terrasse

La Terrasse couvrant une surface totale de 245m² dont 5m² en surplomb et située à partir de la côte 15.10m est divisé en 3 Parties communes définies comme suit :

Partie Communes n° 158/ de 21m² de surface constitué d'une Terrasse et à usage exclusif des P.P.N° du Bloc F/
 Partie Communes n°141/ de 16m² de surface constitué d'un Cage D'escaliers
 Partie Communes n°7-7^a: de 18m² de surface dont 5m² en surplomb constitué des murs, piliers et gaines.

Bloc G

Niveau 1 : Rez-de-chaussée

Le Rez-de chaussée couvrant une surface totale de 201m² et située entre la côte -0.10m à la côte 2.80m est divisé en 5 Parties privées et 2 Parties communes définies comme suit :

- Partie privée n°159: de 27m² de surface et de 5.00m de hauteur intérieure constitué d'un commerce25
- Partie privée n°160: de 25m² de surface et de 5.00m de hauteur intérieure constitué d'un commerce26
- Partie privée n°161: de 21m² de surface et de 5.00m de hauteur intérieure constitué d'un commerce 27
- Partie privée n°162: de 48m² de surface et de 2.90m de hauteur intérieure constitué d'un appartement

MR EL HAYDI AHMED
 INGENIEUR GEOMETRE TOPOGRAPHE
 Inscrit au Tableau de l'Ordre
 Rue El Haydi Ben Ali n° 121 - Casablanca
 Tél: 33 33 777 77 77 77

G1 comprenant deux chambres, un salon, une cuisine, et une S.D.B.
Partie Privative n°163: de 42m² de surface et de 2.90m de hauteur intérieure constitué d'un appartement
G2 comprenant deux chambres, un salon, une cuisine et une S.D.B.
Partie Communes n°164: de 16m² de surface constitué d'un Cage d'escaliers+Débarras R.S.E.
Partie Communes n°7: de 22m² de surface constitué des murs, piliers et gaines.

Niveau 2 : 1er Etage.

Le premier étage couvrant une surface totale de 247m² dont 7m² en surplomb et située entre la côte 3.00m à la côte 5.80m est divisé en 4 Parties Privatives et 2 Parties communes définies comme suit :

Partie Privative n°165: de 47m² de surface et de 2.80m de hauteur intérieure constitué d'un appartement
G3 comprenant deux chambres, un salon, une cuisine et une S.D.B.
Partie Privative n°166: de 48m² de surface et de 2.80m de hauteur intérieure constitué d'un appartement
G4 comprenant deux chambres, un salon, une cuisine et une S.D.B.
Partie Privative n°167: de 49m² de surface et de 2.80m de hauteur intérieure constitué d'un appartement
G5 comprenant deux chambres, un salon, une cuisine et une S.D.B.
Partie Privative n°168: de 51m² de surface et de 2.80m de hauteur intérieure constitué d'un appartement
G6 comprenant deux chambres, un salon, une cuisine et une S.D.B.

Partie Communes n°164: de 26m² de surface constitué d'un Cage D'escaliers.
Partie Communes n°7: de 26m² de surface dont 7m² en surplomb constitué des murs, piliers et gaines.

Niveau 3 : 2ème Etage.

Le Deuxième étage couvrant une surface totale de 247m² dont 7m² en surplomb et située entre la côte 6.00m à la côte 8.80m est divisé en 4 Parties Privatives et 2 Parties communes définies comme suit :

Partie Privative n°169: de 47m² de surface et de 2.80m de hauteur intérieure constitué d'un appartement
G7 comprenant deux chambres, un salon, une cuisine et une S.D.B.
Partie Privative n°170: de 48m² de surface et de 2.80m de hauteur intérieure constitué d'un appartement
G8 comprenant deux chambres, un salon, une cuisine et une S.D.B.
Partie Privative n°171: de 49m² de surface et de 2.80m de hauteur intérieure constitué d'un appartement
G9 comprenant deux chambres, un salon, une cuisine et une S.D.B.
Partie Privative n°172: de 51m² de surface et de 2.80m de hauteur intérieure constitué d'un appartement
G10 comprenant deux chambres, un salon, une cuisine et une S.D.B.

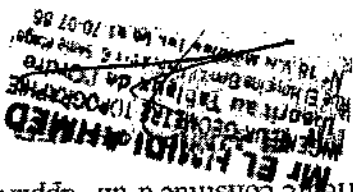
Partie Communes n°164: de 26m² de surface constitué d'un Cage D'escaliers.
Partie Communes n°7: de 26m² de surface dont 7m² en surplomb constitué des murs, piliers et gaines.

Niveau 4 : 3ème Etage.

Le Troisième étage couvrant une surface totale de 247m² dont 7m² en surplomb et située entre la côte 9.00m à la côte 11.80m est divisé en 4 Parties Privatives et 2 Parties communes définies comme suit :

Partie Privative n°173: de 47m² de surface et de 2.80m de hauteur intérieure constitué d'un appartement
G11 comprenant deux chambres, un salon, une cuisine et une S.D.B.
Partie Privative n°174: de 48m² de surface et de 2.80m de hauteur intérieure constitué d'un appartement
G12 comprenant deux chambres, un salon, une cuisine et une S.D.B.

MM EL MANSOUR AHMED
INGENIEUR GEOMETRE D'ORDRE
RUE EL HOUMRAH N° 152 A
BOULEVARD EL DOUKKI EL DJAZAIR
1153 BOULEVARD EL DOUKKI EL DJAZAIR



- Partie privée n°175: de 49m² de surface et de 2,80m de hauteur intérieure constitué d'un appartement G13 comprenant deux chambres, un salon, une cuisine et une S.D.B.
- Partie privée n°176: de 51m² de surface et de 2,80m de hauteur intérieure constitué d'un appartement G14 comprenant deux chambres, un salon, une cuisine et une S.D.B.
- Partie Communes n°164: de 26m² de surface constitué d'un Cage D'escaliers.
- Partie Communes n°7-7^a: de 26m² de surface dont 7m² en surplomb constitué des murs, piliers et gaines.

Niveau 5 : 4ème Etage

Le Troisième étage couvrant une surface totale de 247m² dont 7m² en surplomb et située entre la côte 12,00m à la côte 14,80m est divisé en 5 Parties privées et 2 Parties communes définies comme suit :

- Partie privée n°177: de 47m² de surface et de 2,80m de hauteur intérieure constitué d'un appartement G15 comprenant deux chambres, un salon, une cuisine et une S.D.B.
- Partie privée n°178: de 48m² de surface et de 2,80m de hauteur intérieure constitué d'un appartement G16 comprenant deux chambres, un salon, une cuisine et une S.D.B.
- Partie privée n°179: de 49m² de surface et de 2,80m de hauteur intérieure constitué d'un appartement G17 comprenant deux chambres, un salon, une cuisine et une S.D.B.
- Partie privée n°180: de 51m² de surface et de 2,80m de hauteur intérieure constitué d'un appartement G18 comprenant deux chambres, un salon, une cuisine et une S.D.B.
- Partie Communes n°164: de 26m² de surface constitué d'un Cage D'escaliers.
- Partie Communes n°7-7^a: de 26m² de surface dont 7m² en surplomb constitué des murs, piliers et gaines.

Niveau 6 : Terrasse

La Terrasse couvrant une surface totale de 247m² dont 7m² en surplomb et située à partir de la côte 15,00m est divisé en 3 Parties communes définies comme suit :

- Partie Communes n°181: de 213m² de surface constitué d'une Terrasse et à usage exclusif des P.P.N° du Bloc G.
- Partie Communes n°164: de 16m² de surface constitué d'un Cage D'escaliers.
- Partie Communes n°7-7^a: de 18m² de surface dont 7m² en surplomb constitué des murs, piliers et gaines.

Bloc H

Niveau 1 : Rez-de-chaussée

Le Rez-de-chaussée couvrant une surface totale de 227m² et située entre la côte -0,10m à la côte 2,80m est divisé en 5 Parties privées et 2 Parties communes définies comme suit :

- Partie privée n°182: de 21m² de surface et de 5,00m de hauteur intérieure constitué d'un commerce 28.
- Partie privée n°183: de 26m² de surface et de 5,00m de hauteur intérieure constitué d'un commerce 29.
- Partie privée n°184: de 26m² de surface et de 5,00m de hauteur intérieure constitué d'un commerce 30.
- Partie privée n°185: de 22m² de surface et de 5,00m de hauteur intérieure constitué d'un commerce 31.
- Partie privée n°186: de 49m² de surface et de 2,90m de hauteur intérieure constitué d'un appartement H1 comprenant deux chambres, un salon, une cuisine, et une S.D.B.
- Partie privée n°187: de 45m² de surface et de 2,90m de hauteur intérieure constitué d'un appartement

H2 comprenant deux chambres, un salon, une cuisine et une S.D.B.

Partie Communes n°188: de 16m² de surface constitué d'un Cage d'escaliers+Débarras R.S.E. Partie Communes n°7: de 22m² de surface constitué des murs, piliers et gaines.

Niveau 2: 1er Etage.

Le premier étage couvrant une surface totale de 239m² dont 4m² en surplomb et située entre la côte 3,00m à la côte 5,80m est divisé en 4 Parties privées et 2 Parties communes définies comme suit :

Partie privée n°189: de 49m² de surface et de 2,80m de hauteur intérieure constitué d'un appartement

H3 comprenant deux chambres, un salon, une cuisine et une S.D.B.

Partie privée n°190: de 49m² de surface et de 2,80m de hauteur intérieure constitué d'un appartement

H4 comprenant deux chambres, un salon, une cuisine et une S.D.B.

Partie privée n°191: de 45m² de surface et de 2,80m de hauteur intérieure constitué d'un appartement

H5 comprenant deux chambres, un salon, une cuisine et une S.D.B.

Partie privée n°192: de 49m² de surface et de 2,80m de hauteur intérieure constitué d'un appartement

H6 comprenant deux chambres, un salon, une cuisine et une S.D.B.

Partie Communes n°188: de 26m² de surface constitué d'un Cage d'escaliers.

Partie Communes n°7: de 21m² de surface dont 4m² en surplomb constitué des murs, piliers et

gaines.

Niveau 3: 2ème Etage

Le Deuxième étage couvrant une surface totale de 239m² dont 4m² en surplomb et située entre la côte 6,00m à la côte 8,80m est divisé en 4 Parties privées et 2 Parties communes définies comme suit :

Partie privée n°193: de 49m² de surface et de 2,80m de hauteur intérieure constitué d'un appartement

H7 comprenant deux chambres, un salon, une cuisine et une S.D.B.

Partie privée n°194: de 49m² de surface et de 2,80m de hauteur intérieure constitué d'un appartement

H8 comprenant deux chambres, un salon, une cuisine et une S.D.B.

Partie privée n°195: de 45m² de surface et de 2,80m de hauteur intérieure constitué d'un appartement

H9 comprenant deux chambres, un salon, une cuisine et une S.D.B.

Partie privée n°196: de 49m² de surface et de 2,80m de hauteur intérieure constitué d'un appartement

H10 comprenant deux chambres, un salon, une cuisine et une S.D.B.

Partie Communes n°188: de 26m² de surface constitué d'un Cage d'escaliers.

Partie Communes n°7: de 21m² de surface dont 4m² en surplomb constitué des murs, piliers et

gaines.

Niveau 4: 3ème Etage

Le Troisième étage couvrant une surface totale de 239m² dont 4m² en surplomb et située entre la côte 9,00m à la côte 11,80m est divisé en 4 Parties privées et 2 Parties communes définies comme suit :

Partie privée n°197: de 49m² de surface et de 2,80m de hauteur intérieure constitué d'un appartement

H11 comprenant deux chambres, un salon, une cuisine et une S.D.B.

Partie privée n°198: de 49m² de surface et de 2,80m de hauteur intérieure constitué d'un appartement

H12 comprenant deux chambres, un salon, une cuisine et une S.D.B.

Partie privée n°199: de 45m² de surface et de 2,80m de hauteur intérieure constitué d'un appartement

H13 comprenant deux chambres, un salon, une cuisine et une S.D.B.

17

~~Mr. et Mrs. J. J. J.~~

Partie Communes n°211: de 15m² de surface constitué d'un Cage d'escaliers+Débartras R.S.E.
Partie Communes n°7: de 24m² de surface constitué des murs, piliers et gaines.

Partie Privative n°206: de 22m² de surface et de 4.60m de hauteur intérieure constitué d'un commerce32
Partie Privative n°207: de 25m² de surface et de 4.60m de hauteur intérieure constitué d'un commerce33
Partie Privative n°208: de 27m² de surface et de 4.60m de hauteur intérieure constitué d'un commerce34
Partie Privative n°209: de 22m² de surface et de 4.60m de hauteur intérieure constitué d'un commerce35
Partie Privative n°210: de 71m² de surface et de 2.90m de hauteur intérieure constitué d'un appartement

Il comprenant trois chambres, un salon, une cuisine, un W.C, une S.D.B. et un hall.
Le Rez-de chaussée couvrant une surface totale de 206m² et située entre la côte -2.45m,-0.85m,-0.75m à la côte 2.05m est divisé en 5 Parties Privatives et 2 Parties communes définies comme suit :

Niveau 1 : Rez-de-chaussée :

Bloc I

Partie Communes n°188: de 15m² de surface constitué d'un Cage D'escaliers
Partie Communes n°7-7^a: de 18m² de surface dont 4m² en surplomb constitué des murs, piliers et gaines.
du Bloc H
Partie Communes n°205: de 206m² de surface constitué d'une Terrasse et à usage exclusif des P.N°

La Terrasse couvrant une surface totale de 239m² dont 4m² en surplomb et située à partir de la côte 15.00m est divisé en 3 Parties communes définies comme suit :

Niveau 6 : Terrasse

Partie Communes n°188: de 26m² de surface constitué d'un Cage D'escaliers.
Partie Communes n°7-7^a: de 21m² de surface dont 4m² en surplomb constitué des murs, piliers et gaines.

Partie Privative n°201: de 49m² de surface et de 2.80m de hauteur intérieure constitué d'un appartement H15 comprenant deux chambres, un salon, une cuisine et une S.D.B.
Partie Privative n°202: de 49m² de surface et de 2.80m de hauteur intérieure constitué d'un appartement H16 comprenant deux chambres, un salon, une cuisine et une S.D.B.
Partie Privative n°203: de 45m² de surface et de 2.80m de hauteur intérieure constitué d'un appartement H17 comprenant deux chambres, un salon, une cuisine et une S.D.B.
Partie Privative n°204: de 49m² de surface et de 2.80m de hauteur intérieure constitué d'un appartement H18 comprenant deux chambres, un salon, une cuisine et une S.D.B.

Le Troisième étage couvrant une surface totale de 239m² dont 4m² en surplomb et située entre la côte 12.00m à la côte 14.80m est divisé en 5 Parties Privatives et 2 Parties communes définies comme suit :

Niveau 5 : 4^{ème} Etage

gaines.

Partie Communes n°188: de 26m² de surface constitué d'un Cage D'escaliers.
Partie Communes n°7-7^a: de 21m² de surface dont 4m² en surplomb constitué des murs, piliers et gaines.
H14 comprenant deux chambres, un salon, une cuisine et une S.D.B.
Partie Privative n°200: de 49m² de surface et de 2.80m de hauteur intérieure constitué d'un appartement

Niveau 5 : 4ème Etage

Le Troisième étage couvrant une surface totale de 242m^2 dont 4m^2 en surplomb et située entre la côte 11.25m à la côte 14.05m est divisé en 5 Parties privées et 2 Parties communes définies comme suit :

- Partie privée n°224: de 49m^2 de surface et de 2.80m de hauteur intérieure constitué d'un appartement I14 comprenant deux chambres, un salon, une cuisine et une S.D.B.
- Partie privée n°225: de 48m^2 de surface et de 2.80m de hauteur intérieure constitué d'un appartement I15 comprenant deux chambres, un salon, une cuisine et une S.D.B.
- Partie privée n°226: de 47m^2 de surface et de 2.80m de hauteur intérieure constitué d'un appartement I16 comprenant deux chambres, un salon, une cuisine et une S.D.B.
- Partie privée n°227: de 48m^2 de surface et de 2.80m de hauteur intérieure constitué d'un appartement I17 comprenant deux chambres, un salon, une cuisine et une S.D.B.
- Partie Communes n°211: de 26m^2 de surface constitué d'un Cage D'escaliers, gaines.
- Partie Communes n°77: de 24m^2 de surface dont 4m^2 en surplomb constitué des murs, piliers et gaines.

Niveau 6 : Terrasse

La Terrasse couvrant une surface totale de 242m^2 dont 4m^2 en surplomb et située à partir de la côte 14.25m est divisé en 3 Parties communes définies comme suit :

- Partie Communes n°228: de 209m^2 de surface constitué d'une Terrasse et à usage exclusif des P.P. No du Bloc I
- Partie Communes n°211: de 15m^2 de surface constitué d'un Cage D'escaliers
- Partie Communes n°77: de 18m^2 de surface dont 4m^2 en surplomb constitué des murs, piliers et gaines.

Bloc 1

Niveau 1 : Rez-de-chaussée :

Le Rez-de-chaussée couvrant une surface totale de 248m^2 et située entre les côtes -1.38m et -0.24m à la côte 3.80m est divisé en 5 Parties privées et 2 Parties communes définies comme suit :

- Partie privée n°229: de 20m^2 de surface et de 4.60m de hauteur intérieure constitué d'un commerce36
- Partie privée n°230: de 26m^2 de surface et de 4.60m de hauteur intérieure constitué d'un commerce37
- Partie privée n°231: de 58m^2 de surface et de 4.60m de hauteur intérieure constitué d'un commerce 38
- Partie privée n°232: de 54m^2 de surface et de 2.90m de hauteur intérieure constitué d'un appartement J1 comprenant deux chambres, un salon, une cuisine et une S.D.B.
- Partie privée n°233: de 48m^2 de surface et de 2.90m de hauteur intérieure constitué d'un appartement J2 comprenant deux chambres, un salon, une cuisine, une S.D.B. et un placard.

Partie Communes n°234: de 16m^2 de surface constitué d'un Cage d'escaliers.

Partie Communes n°7: de 26m^2 de surface constitué des murs, piliers et gaines.

Niveau 2 : 1er Etage

Le premier étage couvrant une surface totale de 305m^2 dont 30m^2 en surplomb et située entre la côte 4.00m à la côte 6.80m est divisé en 5 Parties privées et 3 Parties communes définies comme suit :

MR ET MME AHMED
 INGENIEUR GEOMETRE TOPOGRAPHE
 INSCRIT AU TARIFF DE L'ORDRE
 DES ETABLISSEMENTS D'ART ET D'INDUSTRIE
 N° 18 178 8400000 (01 70 07 05)

Partie privative n°235-235^B: de 48m² de surface dont 12m² en surplomb et de 2.80m de hauteur intérieure constitué d'un appartement J3 comprenant deux chambres, un salon, une cuisine et une S.D.B.

Partie privative n°236-236^B: de 47m² de surface dont 1m² en surplomb et de 2.80m de hauteur intérieure constitué d'un appartement J4 comprenant deux chambres, un salon, une cuisine et une S.D.B.

Partie privative n°237-237^B: de 48m² de surface dont 5m² en surplomb et de 2.80m de hauteur intérieure constitué d'un appartement J5 comprenant deux chambres, un salon, une cuisine et une S.D.B.

Partie privative n°238: de 48m² de surface et de 2.80m de hauteur intérieure constitué d'un appartement J6 comprenant deux chambres, un salon, une cuisine et une S.D.B.

Partie privative n°239-239^B: de 48m² de surface dont 2m² en surplomb et de 2.80m de hauteur intérieure constitué d'un appartement J7 comprenant deux chambres, un salon, une cuisine et une S.D.B.

Partie Communes n°234: de 27m² de surface constitué d'un Cage D'escaliers

Partie Communes n°7-7^B: de 31m² de surface dont 10m² en surplomb constitué des murs, piliers et gaines.

Partie Communes n°240: de 8m² de surface constitué d'une cour inaccessible

Niveau 3 : 2ème Etage

Le Deuxième étage couvrant une surface totale de 297m² dont 30m² en surplomb et située entre la côte 7.00m à la côte 9.80m est divisé en 5 Parties privatives et 2 Parties communes définies comme suit:

Partie privative n°241-241^B: de 48m² de surface dont 12m² en surplomb et de 2.80m de hauteur intérieure constitué d'un appartement J8 comprenant deux chambres, un salon, une cuisine et une S.D.B.

Partie privative n°242-242^B: de 47m² de surface dont 1m² en surplomb et de 2.80m de hauteur intérieure constitué d'un appartement J9 comprenant deux chambres, un salon, une cuisine et une S.D.B.

Partie privative n°243-243^B: de 48m² de surface dont 5m² en surplomb et de 2.80m de hauteur intérieure constitué d'un appartement J10 comprenant deux chambres, un salon, une cuisine et une S.D.B.

Partie privative n°244: de 48m² de surface et de 2.80m de hauteur intérieure constitué d'un appartement J11 comprenant deux chambres, un salon, une cuisine et une S.D.B.

Partie privative n°245-245^B: de 48m² de surface dont 2m² en surplomb et de 2.80m de hauteur intérieure constitué d'un appartement J12 comprenant deux chambres, un salon, une cuisine et une S.D.B.

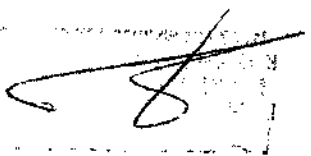
Partie Communes n°234: de 27m² de surface constitué d'un Cage D'escaliers

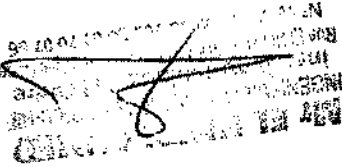
Partie Communes n°7-7^B: de 31m² de surface dont 10m² en surplomb constitué des murs, piliers et gaines.

Niveau 4 : 3ème Etage

Le Troisième étage couvrant une surface totale de 297m² dont 30m² en surplomb et située entre la côte 10.00m à la côte 12.80m est divisé en 5 Parties privatives et 2 Parties communes définies comme suit:

Partie privative n°246-246^B: de 48m² de surface dont 12m² en surplomb et de 2.80m de hauteur intérieure constitué d'un appartement J13





Partie Communes n°234: de 27m² de surface constitué d'un Cage D'escaliers et à usage exclusif des P.P. N° du Bloc J
 Partie Communes n°256-256*: de 262m² de surface dont 20m² en surplomb constitué d'une Terrasse
 Partie Communes n°7-7*: de 19m² de surface de 16m² de surface constitué d'un Cage D'escaliers et 3m² en surplomb constitué des murs, piliers et gaines.

La Terrasse couvrant une surface totale de 297m² dont 30m² en surplomb et située à partir de la côte 16.00m est divisé en 3 Parties communes définies comme suit :

Niveau 6 : Terrasse

Partie Communes n°234: de 27m² de surface constitué d'un Cage D'escaliers et à usage exclusif des P.P. N° du Bloc J
 Partie Communes n°7-7*: de 19m² de surface de 16m² de surface constitué d'un Cage D'escaliers et 3m² en surplomb constitué des murs, piliers et gaines.

- Partie Privative n°254: de 48m² de surface et de 2.80m de hauteur intérieure constitué d'un appartement J21 comprenant deux chambres, un salon, une cuisine et une S.D.B.
- Partie Privative n°253-253*: de 48m² de surface et de 2.80m de hauteur intérieure constitué d'un appartement J20 comprenant deux chambres, un salon, une cuisine et une S.D.B.
- Partie Privative n°252-252*: de 47m² de surface et de 2.80m de hauteur intérieure constitué d'un appartement J19 comprenant deux chambres, un salon, une cuisine et une S.D.B.
- Partie Privative n°251-251*: de 48m² de surface et de 2.80m de hauteur intérieure constitué d'un appartement J18 comprenant deux chambres, un salon, une cuisine et une S.D.B.

Le Troisième étage couvrant une surface totale de 297m² dont 30m² en surplomb et située entre la côte 13.00m à la côte 15.80m est divisé en 5 Parties privées et 2 Parties communes définies comme suit :

Niveau 5 : 4ème Etage

- Partie Privative n°249: de 48m² de surface et de 2.80m de hauteur intérieure constitué d'un appartement J16 comprenant deux chambres, un salon, une cuisine et une S.D.B.
- Partie Privative n°248-248*: de 48m² de surface et de 2.80m de hauteur intérieure constitué d'un appartement J15 comprenant deux chambres, un salon, une cuisine et une S.D.B.
- Partie Privative n°247-247*: de 47m² de surface et de 2.80m de hauteur intérieure constitué d'un appartement J14 comprenant deux chambres, un salon, une cuisine et une S.D.B.
- Partie Communes n°234: de 27m² de surface constitué d'un Cage D'escaliers et à usage exclusif des P.P. N° du Bloc J
 Partie Communes n°7-7*: de 19m² de surface de 16m² de surface constitué d'un Cage D'escaliers et 3m² en surplomb constitué des murs, piliers et gaines.

PARTIES COMMUNES AUX IMMEUBLES

REZ DE CHAUSSEE

Partie Communes n°8 : de 786m² de surface constitué Cour

+Entrée principale+ GT+L.T

Partie Communes n°9 : de 13m² de surface constitué un délaissé

Partie Communes n°134 : de 30m² de surface constitué deux local syndici+2

PREMIER ETAGE

Partie Communes n°9 : de 11m² de surface constitué un vide sur délaissé

Partie Communes n°15 : de 23m² de surface constitué une terrasse inaccessible

Partie Communes n°17 : de 576m² de surface constitué un vide sur cour

DEUXIEME ETAGE

Partie Communes n°9 : de 11m² de surface constitué un vide sur délaissé

Partie Communes n°15 : de 23m² de surface constitué un vide sur terrasse inaccessible

Partie Communes n°17 : de 592m² de surface constitué un vide sur cour

TROISIEME ETAGE

Partie Communes n°9 : de 11m² de surface constitué un vide sur délaissé

Partie Communes n°15 : de 23m² de surface constitué un vide sur terrasse inaccessible

Partie Communes n°17 : de 592m² de surface constitué un vide sur cour

QUATRIEME ETAGE

Partie Communes n°9 : de 11m² de surface constitué un vide sur délaissé

Partie Communes n°15 : de 23m² de surface constitué un vide sur terrasse inaccessible

Partie Communes n°17 : de 592m² de surface constitué un vide sur cour

TERRASSE

Partie Communes n°9 : de 11m² de surface constitué un vide sur délaissé

Partie Communes n°15 : de 23m² de surface constitué un vide sur terrasse inaccessible

Partie Communes n°17 : de 592m² de surface constitué un vide sur cour

II- Tableau de répartition quotes parts terrain des parts d'indivision des parties privées de groupement d'habitat.

o La propriété se compose de 10 immeubles à usage d'habitations ou commercial ayons chacun un

Rez-de chaussée+4Etages+Terrasse.

o Les quotes parts terrain et des parts d'indivision de chaque immeuble du groupement d'habitation

sont arrêtés dans le Tableau ci-dessus.

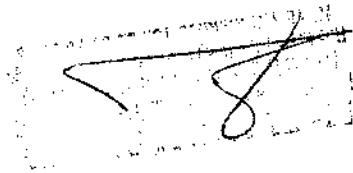


TABLEAU DE REPARTITION DES QUOTAS-PARTS ET MILLIÈME D'INDIVISION
 PROPRIÉTÉ DITE: "Riad Al Omrane F39" - N° 145737/05 - Bloc B

Propriété dite	Indices des parties	Commune	Contraintes		Surface du terrain		Part		MANS LA RESIDENCE	Observations	
			Intéressés	Titre	Total avec surplomb	D'indivision En (1/1000)	Quote-Part du Part D'indivision En (1/1000)				
Riad Al Omrane F39	35 36 37 38 39	Commune	40	7	De la cote +0,10 à la cote la 2,90m		21	21	23,02	6,52	20,89
					Commerce	26	26	29,61	9,07	28,86	
					Commerce	28	28	28,51	8,07	25,86	
					Commerce	21	21	23,02	6,52	20,89	
					Commerce	21	21	23,02	6,52	20,89	
					Commerce	21	21	23,02	6,52	20,89	
					Commerce	21	21	23,02	6,52	20,89	
					Commerce	21	21	23,02	6,52	20,89	
					Commerce	21	21	23,02	6,52	20,89	
					Commerce	21	21	23,02	6,52	20,89	
Riad Al Omrane F39	41 42 43 44	Commune	40	7-7°	De la cote +0,10 à la cote la 5,90m		47	47	51,54	14,59	46,75
					appartement B2	47	47	47	14,59	46,75	
					appartement B3	46	46	50,43	14,28	45,75	
					appartement B4	47	47	51,54	14,59	46,75	
					appartement B5	47	47	51,54	14,59	46,75	
					Cage d'escaliers	26	26	26	14,59	46,75	
					Murs, piliers et gaines	22	22	23	14,59	46,75	
					Total de Bloc B	235	235	236	14,59	46,75	
					Zone E-TAGE						
					De la cote 5,10m à la cote 8,90m						
Riad Al Omrane F39	45 46 47 48	Commune	40	7-7°	De la cote 5,10m à la cote 8,90m		47	47	51,54	14,59	46,75
					appartement B6	47	47	47	14,59	46,75	
					appartement B7	46	46	50,43	14,28	45,75	
					appartement B8	47	47	51,54	14,59	46,75	
					appartement B9	47	47	51,54	14,59	46,75	
					Cage d'escaliers	26	26	26	14,59	46,75	
					Murs, piliers et gaines	22	22	23	14,59	46,75	
					Total de Bloc B	235	235	236	14,59	46,75	
					Zone E-TAGE						
					De la cote 5,10m à la cote 11,90m						
Riad Al Omrane F39	49 50 51 52	Commune	40	7-7°	De la cote 5,10m à la cote 11,90m		47	47	51,54	14,59	46,75
					appartement B10	47	47	47	14,59	46,75	
					appartement B11	46	46	50,43	14,28	45,75	
					appartement B12	47	47	51,54	14,59	46,75	
					appartement B13	47	47	51,54	14,59	46,75	
					Cage d'escaliers	26	26	26	14,59	46,75	
					Murs, piliers et gaines	22	22	23	14,59	46,75	
					Total de Bloc B	235	235	236	14,59	46,75	
					Zone E-TAGE						
					De la cote 12,10m à la cote 14,90m						
Riad Al Omrane F39	53 54 55 56	Commune	40	7-7°	De la cote 12,10m à la cote 14,90m		47	47	51,54	14,59	46,75
					appartement B14	47	47	47	14,59	46,75	
					appartement B15	46	46	50,43	14,28	45,75	
					appartement B16	47	47	51,54	14,59	46,75	
					appartement B17	47	47	51,54	14,59	46,75	
					Cage d'escaliers	26	26	26	14,59	46,75	
					Murs, piliers et gaines	22	22	23	14,59	46,75	
					Total de Bloc B	235	235	236	14,59	46,75	
					Zone E-TAGE						
					De la cote 15,10m à la cote 15,10m						
Riad Al Omrane F39	57 40 7-7°	Commune	40	7-7°	à partir de la cote 15,10m		202	202	202	907,12	
					Terrasse	18	18	18	907,12		
					Cage d'escaliers	15	15	15	907,12		
					Murs, piliers et gaines	236	236	236	907,12		
Total de Bloc B		912	912	912	1000,00	283,11	907,12				

MR EL RIMDI AHMED
 INGÉNIEUR GÉOMÈTRE TOPOGRAPHIE
 Inscrip au Tableau de l'Ordre
 Rue Elrhouch Ben Aradj, 3, Saint Esgo
 N° 18 V.N. Marocain Tel: 05 1 70 07 86

187

187

187

187

164

MR EL HMIDI AHMED
 INGENIEUR GÉNÉRAL EN CHARGE
 BUREAU DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION
 17, rue de la République, Algiers
 Tél. 53.47.21 - 53.47.86
 N° 18

Propriété dite	Indice des parties	Commune	Surface du terrain	Intérêt de	Total avec	Part	Dans la résidence	Observations
			supplém	Titre	FD (1/1000)	Quot-part du	Part Division	
						Terrain (m ²)	En (1/1000)	
Riad Al Ouhane F29	ASSAFAE 3-88	I	21	Commence	17,99	0,52	20,89	
	ASSAFAE 3-70	I	26	Commence	21,42	7,78	24,87	
	ASSAFAE 3-71	I	94	Commence	29,58	29,58	59,43	
	ASSAFAE 3-72	I	24	Commence	20,57	7,45	23,87	
	ASSAFAE 3-73	I	24	Commence	20,57	7,45	23,87	
	ASSAFAE 3-74	I	47	Commence	20,57	7,45	23,87	
	ASSAFAE 3-75	I	21	Commence	17,99	0,52	20,89	
	ASSAFAE 3-76	I	26	Commence	21,42	7,78	24,87	
	ASSAFAE 3-77	I	94	Commence	29,58	29,58	59,43	
	ASSAFAE 3-78	I	24	Commence	20,57	7,45	23,87	
	ASSAFAE 3-79	I	24	Commence	20,57	7,45	23,87	
	ASSAFAE 3-80	I	21	Commence	17,99	0,52	20,89	
Riad Al Ouhane F30	ASSAFAE 3-81	I	26	Commence	21,42	7,78	24,87	
	ASSAFAE 3-82	I	94	Commence	29,58	29,58	59,43	
	ASSAFAE 3-83	I	24	Commence	20,57	7,45	23,87	
	ASSAFAE 3-84	I	24	Commence	20,57	7,45	23,87	
	ASSAFAE 3-85	I	47	Commence	20,57	7,45	23,87	
	ASSAFAE 3-86	I	21	Commence	17,99	0,52	20,89	
	ASSAFAE 3-87	I	26	Commence	21,42	7,78	24,87	
	ASSAFAE 3-88	I	94	Commence	29,58	29,58	59,43	
	ASSAFAE 3-89	I	24	Commence	20,57	7,45	23,87	
	ASSAFAE 3-90	I	24	Commence	20,57	7,45	23,87	
	ASSAFAE 3-91	I	21	Commence	17,99	0,52	20,89	
	ASSAFAE 3-92	I	26	Commence	21,42	7,78	24,87	
Riad Al Ouhane F31	ASSAFAE 3-93	I	26	Commence	21,42	7,78	24,87	
	ASSAFAE 3-94	I	94	Commence	29,58	29,58	59,43	
	ASSAFAE 3-95	I	24	Commence	20,57	7,45	23,87	
	ASSAFAE 3-96	I	24	Commence	20,57	7,45	23,87	
	ASSAFAE 3-97	I	47	Commence	20,57	7,45	23,87	
	ASSAFAE 3-98	I	21	Commence	17,99	0,52	20,89	
	ASSAFAE 3-99	I	26	Commence	21,42	7,78	24,87	
	ASSAFAE 3-100	I	94	Commence	29,58	29,58	59,43	
	ASSAFAE 3-101	I	24	Commence	20,57	7,45	23,87	
	ASSAFAE 3-102	I	24	Commence	20,57	7,45	23,87	
	ASSAFAE 3-103	I	47	Commence	20,57	7,45	23,87	
	ASSAFAE 3-104	I	21	Commence	17,99	0,52	20,89	
Riad Al Ouhane F32	ASSAFAE 3-105	I	26	Commence	21,42	7,78	24,87	
	ASSAFAE 3-106	I	94	Commence	29,58	29,58	59,43	
	ASSAFAE 3-107	I	24	Commence	20,57	7,45	23,87	
	ASSAFAE 3-108	I	24	Commence	20,57	7,45	23,87	
	ASSAFAE 3-109	I	47	Commence	20,57	7,45	23,87	
	ASSAFAE 3-110	I	21	Commence	17,99	0,52	20,89	
	ASSAFAE 3-111	I	26	Commence	21,42	7,78	24,87	
	ASSAFAE 3-112	I	94	Commence	29,58	29,58	59,43	
	ASSAFAE 3-113	I	24	Commence	20,57	7,45	23,87	
	ASSAFAE 3-114	I	24	Commence	20,57	7,45	23,87	
	ASSAFAE 3-115	I	47	Commence	20,57	7,45	23,87	
	ASSAFAE 3-116	I	21	Commence	17,99	0,52	20,89	
Riad Al Ouhane F33	ASSAFAE 3-117	I	26	Commence	21,42	7,78	24,87	
	ASSAFAE 3-118	I	94	Commence	29,58	29,58	59,43	
	ASSAFAE 3-119	I	24	Commence	20,57	7,45	23,87	
	ASSAFAE 3-120	I	24	Commence	20,57	7,45	23,87	
	ASSAFAE 3-121	I	47	Commence	20,57	7,45	23,87	
	ASSAFAE 3-122	I	21	Commence	17,99	0,52	20,89	
	ASSAFAE 3-123	I	26	Commence	21,42	7,78	24,87	
	ASSAFAE 3-124	I	94	Commence	29,58	29,58	59,43	
	ASSAFAE 3-125	I	24	Commence	20,57	7,45	23,87	
	ASSAFAE 3-126	I	24	Commence	20,57	7,45	23,87	
	ASSAFAE 3-127	I	47	Commence	20,57	7,45	23,87	
	ASSAFAE 3-128	I	21	Commence	17,99	0,52	20,89	
Riad Al Ouhane F34	ASSAFAE 3-129	I	26	Commence	21,42	7,78	24,87	
	ASSAFAE 3-130	I	94	Commence	29,58	29,58	59,43	
	ASSAFAE 3-131	I	24	Commence	20,57	7,45	23,87	
	ASSAFAE 3-132	I	24	Commence	20,57	7,45	23,87	
	ASSAFAE 3-133	I	47	Commence	20,57	7,45	23,87	
	ASSAFAE 3-134	I	21	Commence	17,99	0,52	20,89	
	ASSAFAE 3-135	I	26	Commence	21,42	7,78	24,87	
	ASSAFAE 3-136	I	94	Commence	29,58	29,58	59,43	
	ASSAFAE 3-137	I	24	Commence	20,57	7,45	23,87	
	ASSAFAE 3-138	I	24	Commence	20,57	7,45	23,87	
	ASSAFAE 3-139	I	47	Commence	20,57	7,45	23,87	
	ASSAFAE 3-140	I	21	Commence	17,99	0,52	20,89	

TABLEAU DE REPARTITION DES QUOT-PARTS RIAD AL OUHANE F29 T.N° 14513705- BLOC D
 PROPRIÉTÉ DITE

TABLEAU DE REPARTITION DES QUOTS-PARTS ET MILLIÈME D'INDIVISION
 PROPRIÉTÉ DITE "Riad Al Oumrane F39" T.N° 145737/05 - Bloc G

Propriété dite	Indices des parties	Consistance	Surface du terrain	Part		Observations																																																
				Total avec surplomb	Part indivision																																																	
Riad Al Oumrane F39	159	Commencez	27	28,64	0,38	26,85																																																
							160	Commencez2	25	28,52	7,76	24,87																																										
													161	Commencez1	21	22,27	6,52	20,89																																				
																			162	appartement G1	48	50,91	14,90	47,74																														
																									163	C.E.S+Débaras R.S.E	16	44,54	13,04	41,77																								
																															7	Murs, piliers et gaines	22	201	22																			
																																					164	Total de Bloc G	201	201														
																																											165	appartement G3	47	48,84	14,59	46,75						
																																																	166	appartement G4	48	50,90	14,90	47,74
168	appartement G6	51	54,08	15,83	50,73																																																	
						164	Cage d'escaliers	26	26																																													
												164	Murs, piliers et gaines	19	240	26																																						
																		164	Total de Bloc G	240	247																																	
																								165	appartement G7	47	48,84	14,59	46,76																									
																														170	appartement G8	48	50,90	14,90	47,74																			
																																				171	appartement G9	49	51,96	15,21	48,74													
																																										172	appartement G10	51	54,08	15,83	50,73							
																																																173	appartement G11	47	49,84	14,59	46,76	
																																																						174
175	appartement G13	49	51,96	15,21	48,74																																																	
						176	appartement G14	51	54,08	15,83	50,73																																											
												194	Cage d'escaliers	26	26																																							
																		7-7°	Murs, piliers et gaines	19	240	26																																
																								7-7°	Total de Bloc G	240	247																											
																														177	appartement G15	47	49,84	14,59	46,75																			
																																				178	appartement G16	48	50,90	14,90	47,74													
																																										179	appartement G17	49	51,96	15,21	48,74							
																																																180	appartement G18	51	54,08	15,83	50,73	
																																																						154
7-7°	Murs, piliers et gaines	19	240	26																																																		
						7-7°	Total de Bloc G	240	247																																													
												181	Terrasse G	213	213																																							
																		184	cage d'escaliers	16	16																																	
																								7-7°	Murs, piliers et gaines	11	240	18																										
																														7-7°	Total de Bloc G	240	247																					
																																				181	à partir de la côte 15,00m																	
																																										181	Terrasse G	213	213									
																																																184	cage d'escaliers	16	16			
																																																						7-7°
7-7°	Total de Bloc G	240	247																																																			
						1000,00	à usage exclusif des P. du Bloc G																																															
												292,77	Dont 7°=7m² en surplomb																																									
																		943	Dont 7°=7m² en surplomb																																			
																								943	Dont 7°=7m² en surplomb																													
																														937,96	Dont 7°=7m² en surplomb																							

M. EL HMIDI AHMED
 INGÉNIEUR GÉOMÈTRE TOPOGRAPHIE
 INSCRIT AU Tableau de l'Ordre
 Rue El Houcheïm Ben Ali, 17000 Saida - Algérie
 Tél: 021 48 41 11 11 - Fax: 021 48 41 11 11

INGENIEUR GEOMETRE TOPOGRAPHE
 Institut des Tabloux de l'Ordre
 10 rue de la République 13000 MARSEILLE

ET-HIMIDI AHMED
 Maître de la Commune
 ALTAJAHILAHOU
 Délégation

16 MAI 2018



Handwritten signature and name: *Handwritten*

Propriété dite	Faites des parties	Commune	Superficie	Surface du terrain		Part	DANS LA RESIDENCE		Observations
				Total avec surplomb	Intéressé		Part	Quot-part du terrain	
Riad Al Oumrane F39	ASSAFAE 3-203	1.14573705	229	20	20	17.19	8.21	19.89	
	ASSAFAE 3-204	1.14573705	230	26	26	22.37	9.07	29.86	
	ASSAFAE 3-205	1.14573705	231	58	58	49.90	18.90	67.68	
	ASSAFAE 3-206	1.14573705	232	54	54	46.47	16.78	53.71	
	ASSAFAE 3-207	1.14573705	233	48	48	41.31	14.90	47.74	
	ASSAFAE 3-208	1.14573705	234	36	36	41.31	14.90	47.74	
	ASSAFAE 3-209	1.14573705	235-236	48	47	40.45	14.59	48.75	
	ASSAFAE 3-210	1.14573705	237-237	43	43	41.31	14.90	47.74	
	ASSAFAE 3-211	1.14573705	238	48	48	41.31	14.90	47.74	
	ASSAFAE 3-212	1.14573705	239-239	48	48	41.31	14.90	47.74	
Riad Al Oumrane F39	ASSAFAE 3-213	1.14573705	241-241	36	36	41.31	14.90	47.74	
	ASSAFAE 3-214	1.14573705	242-242	46	47	40.45	14.59	48.75	
	ASSAFAE 3-215	1.14573705	243-243	43	43	41.31	14.90	47.74	
	ASSAFAE 3-216	1.14573705	244	48	48	41.31	14.90	47.74	
	ASSAFAE 3-217	1.14573705	245-245	48	48	41.31	14.90	47.74	
	ASSAFAE 3-218	1.14573705	246-246	36	36	41.31	14.90	47.74	
	ASSAFAE 3-219	1.14573705	247-247	46	47	40.45	14.59	48.75	
	ASSAFAE 3-220	1.14573705	248-248	43	43	41.31	14.90	47.74	
	ASSAFAE 3-221	1.14573705	249	48	48	41.31	14.90	47.74	
	ASSAFAE 3-222	1.14573705	250-250	48	48	41.31	14.90	47.74	
Riad Al Oumrane F39	ASSAFAE 3-223	1.14573705	251-251	50	48	41.31	14.90	47.74	
	ASSAFAE 3-224	1.14573705	252-252	46	47	40.45	14.59	48.75	
	ASSAFAE 3-225	1.14573705	253	43	43	41.31	14.90	47.74	
	ASSAFAE 3-226	1.14573705	254	48	48	41.31	14.90	47.74	
	ASSAFAE 3-227	1.14573705	255-255	48	48	41.31	14.90	47.74	
	ASSAFAE 3-228	1.14573705	256	48	48	41.31	14.90	47.74	
	ASSAFAE 3-229	1.14573705	257	48	48	41.31	14.90	47.74	
	ASSAFAE 3-230	1.14573705	258	48	48	41.31	14.90	47.74	
	ASSAFAE 3-231	1.14573705	259	48	48	41.31	14.90	47.74	
	ASSAFAE 3-232	1.14573705	260-260	48	48	41.31	14.90	47.74	
Riad Al Oumrane F39	ASSAFAE 3-233	1.14573705	261-261	50	48	41.31	14.90	47.74	
	ASSAFAE 3-234	1.14573705	262	46	47	40.45	14.59	48.75	
	ASSAFAE 3-235	1.14573705	263	43	43	41.31	14.90	47.74	
	ASSAFAE 3-236	1.14573705	264	48	48	41.31	14.90	47.74	
	ASSAFAE 3-237	1.14573705	265	48	48	41.31	14.90	47.74	
	ASSAFAE 3-238	1.14573705	266	48	48	41.31	14.90	47.74	
	ASSAFAE 3-239	1.14573705	267	48	48	41.31	14.90	47.74	
	ASSAFAE 3-240	1.14573705	268	48	48	41.31	14.90	47.74	
	ASSAFAE 3-241	1.14573705	269	48	48	41.31	14.90	47.74	
	ASSAFAE 3-242	1.14573705	270	48	48	41.31	14.90	47.74	

TABLEAU DE REPARTITION DES QUOTIS-PARTS ET MISE EN PARTITION

PROPRIETE DITE "RIAD AL OUMRANE F39" - N° 14573705 - Bloc J

III – REGLES DE COPROPRIETE

CHAPITRE I OBJET

Article 1 : Le présent règlement a pour objet de fixer les conditions d'exercice des droits et obligations des copropriétaires découlant de la loi 18.00 relative au statut de la copropriété des immeubles bâtis telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi 106-12 et notamment :

- Organiser l'administration de l'immeuble ;
- Prévoir les conditions d'amélioration de gestion et d'entretien de cet immeuble, de son assurance et de sa restauration.

Le présent règlement et les modifications susceptibles de lui être apportées constitueront la règle commune à laquelle tous les copropriétaires devront se conformer.

Article 2 : Dans tous les contrats translatifs ou déclaratifs de la propriété d'un ou plusieurs lots, il devra être fait mention du présent règlement et que les nouveaux copropriétaires l'ont consulté et sont tenus à son exécution. (Un exemplaire de ce règlement portant signature de l'ingénieur Géomètre Topographe est obligatoirement remis à chaque copropriétaire).

Droits des copropriétaires sur les parties communes

CHAPITRE II

Article 3 : Chaque copropriétaire possède, outre la propriété privative d'immeuble qui lui est cédée, des droits de copropriété sur les parties communes suivant les tantièmes indiqués au tableau annexé au présent règlement de copropriété.

CHAPITRE III

Cession – Quitus

Article 4 : La cession des lots de l'immeuble est libre. Néanmoins un droit de préférence pourrait être institué selon les dispositions de l'article 39 de la loi 18.00 relative au statut de la copropriété des immeubles bâtis telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi 106-12.

Article 5 : Tout cessionnaire est tenu d'exiger du cédant, avant d'acquiescer, un quitus de tous comptes provisionnels et parts des charges de copropriété délivré par le syndicat des copropriétaires.
Faute d'avoir obtenu ce quitus, il est fait application des dispositions des articles 42 et 43 de la loi précitée.

- Le sous-sol s'il n'est pas destiné à l'usage privatif.
- Toitures et terrasses destinées à l'usage commun.
- Toutes les canalisations souterraines se trouvant hors des locaux privatifs pour l'amenée de l'eau, de l'électricité et pour l'évacuation à l'égout public des eaux pluviales, ménagères et usées.
- Armature des bâtiments : les fondations, l'ossature en béton armé, les éléments porteurs concourant à la stabilité des bâtiments, piliers et poteaux de soutien, éléments horizontaux de charpentes, les gros-œuvres des planchers (hourdis, poutrelles, nervures et dalles), les couvertures des immeubles et toutes les étanchéités.
- Matériel commun : servant à l'entretien des espaces libres.
- Façades : les ornements des façades, pergolas, l'ossature et la couverture des balcons et terrasses, à l'exception des garde-corps, volets, persiennes et jardinières qui sont propriété privée.
- Ventilation : les coffres gaines, conduits de fumée, tête de cheminée, les tuyaux de ventilation des W.C, des salles de bains et des cuisines.
- Espaces verts avec leurs équipements : les vestibules d'entrée (des immeubles), les cages des escaliers destinés à l'usage commun , les escaliers eux-mêmes sur tout leur parcours, les paliers d'étages, les portes, fenêtres, châssis, vitres, etc. ... se trouvant dans toutes les parties communes, et, d'une manière générale, tous les espaces, dégagements, couloirs, places, circulation et locaux qui ne sont pas affectés à l'usage privatif et tous leurs accessoires tels que : armoires d'eau et d'électricité ;
- Canalisations : toutes les canalisations, colonnes montantes ou descendantes et de distribution, notamment d'eau, d'électricité, les tuyaux de chute, d'écoulement des eaux pluviales et ménagères, sauf toutefois les parties des canalisations ou conduites affectées à l'usage exclusif et particulier de chaque copropriétaire et se trouvant à l'intérieur des parties privées, les tuyaux du tout-à-l'égout, les tuyaux et les gaines d'aération ainsi que leurs coffres ;
- Compteurs généraux d'eau, d'électricité et généralement tous les appareils au service de l'immeuble ;
- Installations d'éclairage se trouvant dans l'immeuble ou les allées extérieures pour l'usage des copropriétaires ;
- Réseau de distribution de télévision : antenne collective et conduits qui en dérivent, sauf toutefois les parties de ces conduits affectés à l'usage exclusif d'un copropriétaire et se trouvant à l'intérieur des parties privées ;
- Locaux poubelles avec leurs accessoires ;

MR EL HMIDI AHMED
INGÉNIEUR GEOMETRE TOPOGRAPHE
INSCRIT AU TABELAU DE L'ORDRE
DES GEOMETRES TOPOGRAPHE
N° 131740786

Chacun des copropriétaires aura, en ce qui concerne les locaux lui appartenant exclusivement, le droit d'en jouir et d'en disposer à condition de ne pas nuire aux droits des autres copropriétaires.

Dispositions générales :

Article 10 : Usage des parties privatives :

- Aucune antenne ou parabole de télévision ne pourra être installée sur les façades de l'immeuble.
- Les copropriétaires doivent se conformer aux règles d'hygiène et de salubrité, éviter de salir ou de dégrader les espaces verts et jardins.
- Les passages, entrées, places et couloirs sont exclusivement réservés aux piétons. Tout accès ou stationnement de véhicules de quelque nature que ce soit est strictement interdit.
- Il ne pourra en conséquence être déposé, entreposé ou mis à demeure un objet quelconque dans les parties communes. Il ne pourra être fait dans les escaliers, sur les paliers, dans les passages et vestibules, aucun travail de ménage tel que broissage et battage de tapis, literie, meubles, etc. ...
- Toutes les parties communes, notamment les passages et allées, entrées, places, vestibules, escaliers et couloirs, devront être libres en tout temps.
- Chacun des copropriétaires, pour la jouissance des locaux privés lui appartenant, pourra user librement des parties communes, à condition de respecter leur destination et de ne pas porter atteinte aux droits des autres copropriétaires.

Article 9 : Usage des parties communes :

Droits et obligations des copropriétaires et occupants

CHAPITRE V

Sont réputés mitoyens les murs et cloisons non porteurs séparant deux parties privatives contigües (article 4 bis de la loi précitée)

Article 8 : Murs mitoyens :

- Appareils et installations de défense contre l'incendie.
- Administration de l'immeuble, dépendances et autres locaux des services communs.
- Installation téléphonique.

TR 14703103

Chaque copropriétaire est responsable de ses fautes et négligences, ou de celles des personnes ou choses dont il répond à quelque titre que ce soit et ce, conformément aux dispositions du Dahir formant Code des Obligations et Contrats.

• Conditions d'occupation :

Chaque occupant devra veiller à ce que la tranquillité et la bonne tenue de l'immeuble ne soient à aucun moment troublées par son fait ni par celui des personnes de sa famille ou à son service, des visiteurs, et en général de toute personne dont il est responsable.

Il est interdit à tout occupant de ne faire aucun bruit gênant pour les voisins de quelque nature que ce soit.

Les locations ne pourront jamais porter exclusivement sur les parties communes, de quelque catégorie qu'elles soient ; le droit de jouir de ces dernières demeurera obligatoirement l'accessoire de la location des parties privatives et n'en pourra être séparé.

• Dispositions particulières :

- Animaux :

Tous les animaux criards, malpropres ou dangereux sont interdits. Toutefois, les chats et les chiens sont tolérés mais les dégâts et dégradations qu'ils pourront causer seront à la charge de leurs propriétaires. Ceux-ci devront veiller à ce que leurs animaux n'apportent aucun trouble à la tranquillité de l'immeuble. Ils devront être portés à bras au sein des parties communes.

- Utilisation des fenêtres et balcons :

Il ne pourra jamais être étendu de linge ou autres sur les balcons et fenêtres, qui devront être tenus en parfait état de propreté. L'ornementation florale et végétale sera tolérée. Les tapis et habits ne pourront être secoués ou brossés par les fenêtres et balcons.

- Façades – enseignes :

Il ne pourra être établi sur les façades rien qui puisse nuire aux habitants ou aux voisins ou contrevenir aux règlements en vigueur.

Toute installation d'enseigne ou affiche quelconque sur les façades sans l'accord préalable du syndicat des copropriétaires est strictement interdite.

- Plaques d'identité :

MR EL HMIDI AHMED
INGENIEUR GEOMETRE TOPOGRAPHE
Inscrit au Tableau de l'Ordre
des Elus
N° 18/2010
Boulevard Mohamed V
N° 18/2010

MR EL HMIDI AHMED
 INGENIEUR & COMPTRE LYOGRAPIE
 INGENIEUR EN BALAISUX de l'Ordre
 Rue El Houda No 101 70 07 86
 No 18 414 Membre de l'Ordre

Il est interdit de procéder au lavage de voitures et d'encombrer les aires de circulations et les accès. L'emploi des klaxons est strictement interdit.

Les parkings ne pourront servir qu'au remisage des voitures. Il ne pourra y être entreposé aucun récipient contenant du carburant ou autres matières inflammables.

Parkings :

- Intéressent l'aspect extérieur de l'édifice, fenêtres, stores, balcons, balustrades de façades et terrasses et en général, toutes parties visibles de l'extérieur et contribuant à l'harmonie de l'ensemble, alors même qu'elles ne feraient pas partie des choses communes.
- Apportent une modification tant aux portes palières et aux cloisons sur les couloirs et escaliers.
- Concernent les gros-œuvres de l'édifice.

Les copropriétaires ne pourront effectuer à l'intérieur des parties privées des travaux ou modifications qui :

Les copropriétaires devront supporter sans indemnités, tous les échafaudages nécessaires pour les travaux et réparations qu'il y aurait lieu d'effectuer, notamment à la façade ou aux toitures, terrasses et balcons, tels que peinture, crépissage, ravalement, etc....

Dans le cas où ces travaux entraîneraient des détériorations, les lieux devront être remis en leur état, aux frais de la copropriété.

Les copropriétaires doivent livrer accès pour effectuer des réparations, notamment celles se rapportant aux canalisations et conduites communes pouvant traverser leurs locaux.

Les copropriétaires doivent prendre en charge sans indemnité l'exécution des travaux de réparations ou de modifications qui deviendraient nécessaires aux parties communes.

Travaux et modifications :

Les appareils récepteurs ou reproducteurs de son doivent être utilisés avec modération, de sorte qu'aucun bruit ne puisse être perçu en dehors des locaux où ils fonctionnent.

-Usage des appareils récepteurs ou reproducteurs de son :

Les copropriétaires et locataires pourront poser sur la porte desservant leur appartements ou locaux, une plaque comportant leur nom, dont les caractéristiques, dimensions, matériaux etc. devront être agréés par le syndicat des copropriétaires.

CHAPITRE VI

Personnel de service-charges

Article 11 : Les concierges et /ou gardiens devront prévenir le syndic, sans aucun retard, de tout incident qui se produirait dans l'immeuble et de toutes autres dégradations dont ils auraient connaissance, de façon que toutes les mesures utiles puissent être prises immédiatement.

Article 12 : En cas de démission ou limogeage ou de départ volontaire du concierge de l'immeuble pour cause que ce soit, le syndic des copropriétaires doit pourvoir à son remplacement et entamer la procédure judiciaire d'éviction des lieux conformément aux dispositions de l'article 20 de la loi précitée.

Article 13 : Les charges communes comprennent

- Toutes les charges relatives à la conservation, l'entretien et l'administration des parties communes, la maintenance des équipements collectifs et des services communs, énumérés ci-dessous :

- Les contributions, taxes et charges, sous quelque dénomination que ce soit, auxquelles sont assujetties toutes les choses ou parties communes.
- Les assurances contractées pour couvrir les risques concernant l'immeuble : incendie, explosions dégâts des eaux, responsabilité civile et accidents de travail, etc...
- Les frais d'entretien, les grosses réparations et frais d'aménagement de toutes les parties communes énumérées à l'article 7 ci-dessus, y compris les frais de ravalement, de peinture, d'entretien des fenêtres, barres d'appui et balustres, volets et balcons qui seront entretenus comme choses communes quoique étant privées.
- Les frais de gestion et d'administration du syndic.
- Toute charge entraînée par les services collectifs et les éléments d'équipement commun, notamment :

- La consommation d'eau pour le nettoyage des parties communes et l'arrosage.
- La consommation d'électricité pour l'éclairage des parties communes.
- Le salaire du personnel.
- L'achat, la réparation et remplacement des ustensiles et des produits de ménage.
- L'aménagement d'accès réservés aux handicapés.
- L'aménagement des lieux circonstanciels à l'occasion de la fête de l'Aid AL ADHA.

Cette énonciation est exhaustive et non pas limitative.

Détermination des charges

Article 14 : Les différentes charges des dépenses annuelles sont estimées provisoirement à la somme de 3000.000 dirhams
 Les charges communes indiquées ci-dessus seront réparties entre les copropriétaires au prorata de la quote-part leur appartenant dans les parties communes.

Mr EL HMIDI AHMED
 INGÉNIEUR GÉOMÈTRE TOPOGRAPHE
 Inscrit au Tableau de l'Ordre
 Rue El Houmeïd 2ème étage
 N° 18 V.M. M...